

Bécancour



PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS





TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Mandat	2
1.2	Méthodologie	3
2	CADRE D'ANALYSE	4
2.1	Contexte physique et organisation du territoire	5
2.2	Disponibilité foncière	7
2.3	Contexte socio-démographique	8
2.4	Réseau cyclable	9
3	ANALYSE DE L'OFFRE ACTUELLE	10
3.1	Généralités	11
3.2	Typologie des parcs et espaces verts	12
3.3	Vocation des parcs	15
3.4	Fonctionnalité des parcs	15
3.5	Sommaire de l'offre	19
3.6	Desserte des parcs	22
4	CONSTATS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION	24
4.1	Principaux constats	25
4.2	Constats par types d'activités ou d'équipements	26

JUIN 2024

VERSION FINALE

5	PLAN D'ACTION	37
5.1	Généralités	38
5.2	Orientations et stratégies d'intervention	39
5.3	Propositions par parc	40
5.4	Parcs projetés	47
5.5	Mobilier urbain	50
5.6	Plantation et aménagement paysager	52
5.7	Éclairage	52
5.8	Affichage	53
5.9	Sentiers et déplacements dans les parcs	53
5.10	Accessibilité universelle	54
6	CONCLUSION	55
6.1	Recommandations	56
6.2	Suivi du plan	56

A photograph of a park with a paved path, trees, and a bench, overlaid with a green tint and white text.

1

INTRODUCTION

1.1 MANDAT

La Ville de Bécancour a connu une croissance importante depuis la dernière décennie et prévoit voir son développement s'accélérer dans la prochaine. Malgré, cela, elle n'a jamais fait de réel exercice de planification de ses parcs et espaces verts.

Aujourd'hui, c'est 32 parcs, espaces verts, terrains sportifs, parcs-écoles ainsi que deux pistes cyclables qui forment l'offre de services en loisirs de Bécancour pour sa population. Un temps de réflexion s'impose donc pour faire un constat de la situation et pour planifier les interventions à faire pour continuer d'offrir une prestation de haut niveau à coût optimal.

Dans ce contexte, la Ville désire bien planifier sa croissance, la Ville en se dotant d'un plan directeur des parcs et espaces verts. Ce plan a pour but de fournir un outil de planification permettant de dresser un état des lieux, d'identifier et de hiérarchiser une série d'actions à mettre en œuvre afin d'orienter les actions requises par la Ville pour l'entretien et la bonification de son réseau de parcs et espaces verts, dans un horizon de 10 ans. Le développement devra être fait en cohésion avec les valeurs de la Ville et ses orientations tout en s'assurant de répondre à l'ensemble des besoins de la population.

Plus précisément, ce document vient brosser un portrait du territoire, en plus d'observer les tendances urbanistiques de développement et l'évolution de l'utilisation des parcs et espaces verts par les usagers. Il établit une analyse quantitative et qualitative de l'état des parcs et espaces verts, incluant leurs équipements récréatifs et sportifs.

Le plan directeur des parcs constitue un outil essentiel de planification stratégique pour les gestionnaires et les élus, leur permettant de planifier adéquatement les interventions et investissements dans les parcs et espaces verts existants et futurs.

1.2 MÉTHODOLOGIE

Un plan directeur des parcs et espaces verts vise à dresser l'état des lieux, des équipements et des installations, à identifier et hiérarchiser les interventions à mettre en œuvre pour entretenir et améliorer les parcs afin d'orienter les investissements et les priorités pour les 10 prochaines années environ. Il permet également de mettre en lumière les différents potentiels que la ville possède pour l'aménagement de nouvelles installations ou équipements supplémentaires.

L'élaboration du plan directeur a requis les étapes suivantes:

- o Visites des lieux et réalisation d'un inventaire et analyse de l'espace et des équipements (à l'aide de fiche d'inventaire démontrant entre autres la condition et le nombre de chaque installation/équipement, l'accessibilité et les constats/potentiels de chaque site).
- o Élaboration d'un portrait de l'offre actuelle en installations et équipements, analyse de l'offre actuelle et formulation de constats en prenant compte de la situation sociodémographique et les demandes d'activités récréatives, sportives et de loisirs.
- o Sondage auprès des organismes visant à déterminer le niveau de satisfaction des installations existantes et les besoins en équipements supplémentaires.
- o Établissement d'un plan d'action et décrivant la priorité des interventions.

A green-tinted photograph of a garden. In the foreground, there is a stone path made of rectangular tiles. To the left of the path, there is a wooden fence with vertical posts and horizontal rails. Behind the fence, there is a dense thicket of green plants and trees. The overall scene is lush and green.

2

CONTEXTE D'ANALYSE

CONTEXTE PHYSIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

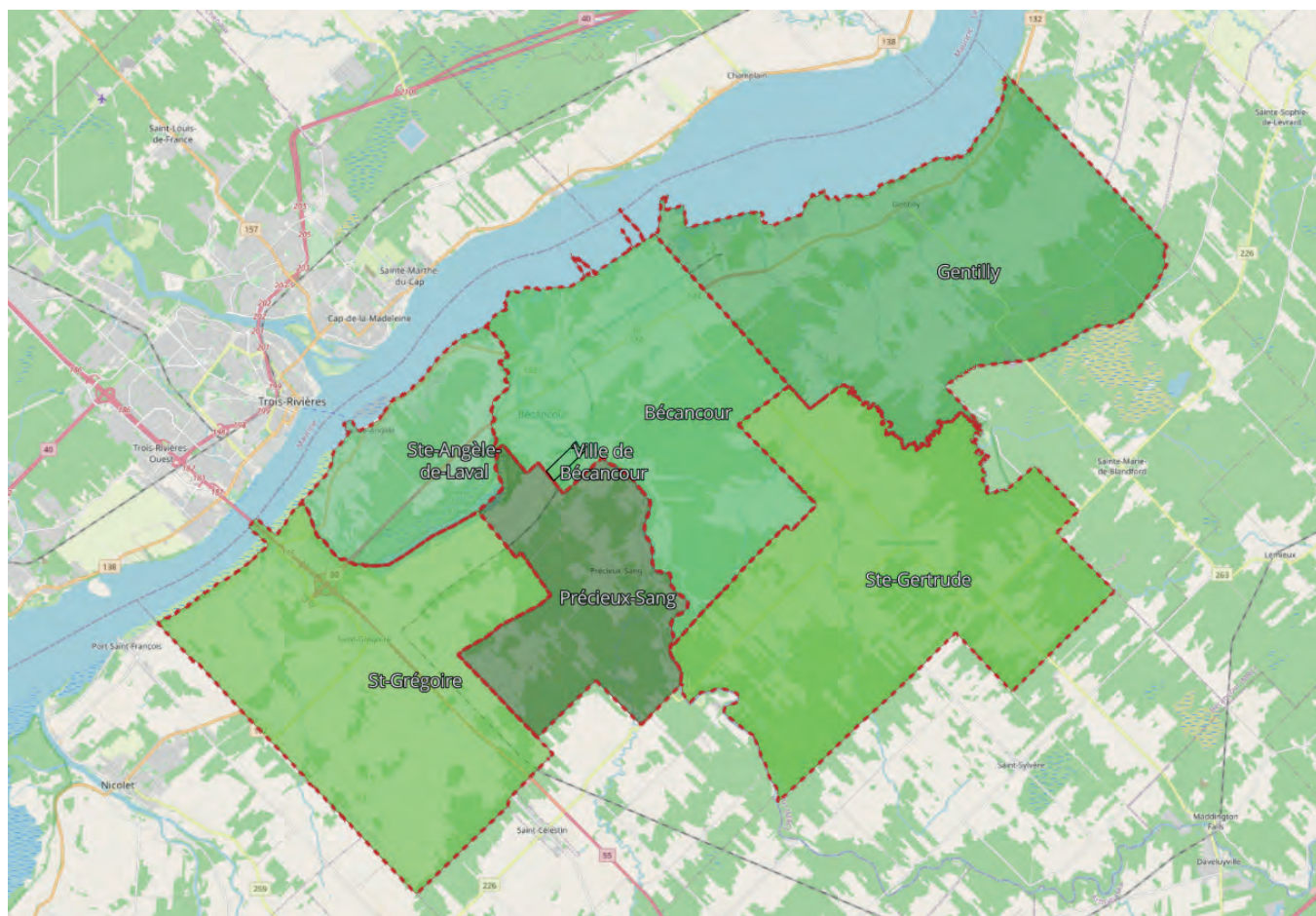
La ville de Bécancour est située sur la rive sud du fleuve St-Laurent dans la région du Centre-du-Québec. Elle est de loin la ville la plus peuplée de la MRC de Bécancour. Elle a une superficie totale de 447,28 km² et est séparée en six secteurs.

La Ville est reconnue pour son vaste parc industriel et portuaire, un des plus importants au Canada. Sa superficie de 7 000 ha adjacente à un port commercial en eau profonde n'est que partiellement développée, offrant encore beaucoup de potentiel pour une expansion imposante. L'annonce récente du développement de la filière batterie, par les gouvernements fédéraux et provinciaux, a entamé un processus intense d'investissements pour construire plusieurs usines d'envergure d'ici 3 à 5 ans. La venue de ces entreprises devrait créer environ 4500 emplois directs et indirects qui, à leur tour, généreront une demande croissante pour des habitations supplémentaires.

Le territoire présente une topographie très plane, caractéristique de la plaine du Saint-Laurent. Plusieurs plans d'eau tracent des méandres traversant le territoire en direction du fleuve. Ainsi, on compte huit rivières principales et deux lacs dont les parcours, jumelés aux territoires boisés, créent des milieux naturels d'intérêt.

Les six secteurs composant la ville sont issus des anciennes municipalités fusionnées en 1965. Dans chacun, un hameau ou un noyau urbain subsiste encore aujourd'hui et constitue un milieu d'appartenance plus ou moins autonome en termes de services à la population. Cette situation a eu des impacts marqués notamment pour les loisirs alors que chaque secteur a longtemps requis des équipements et des parcs équivalents à ses compères.

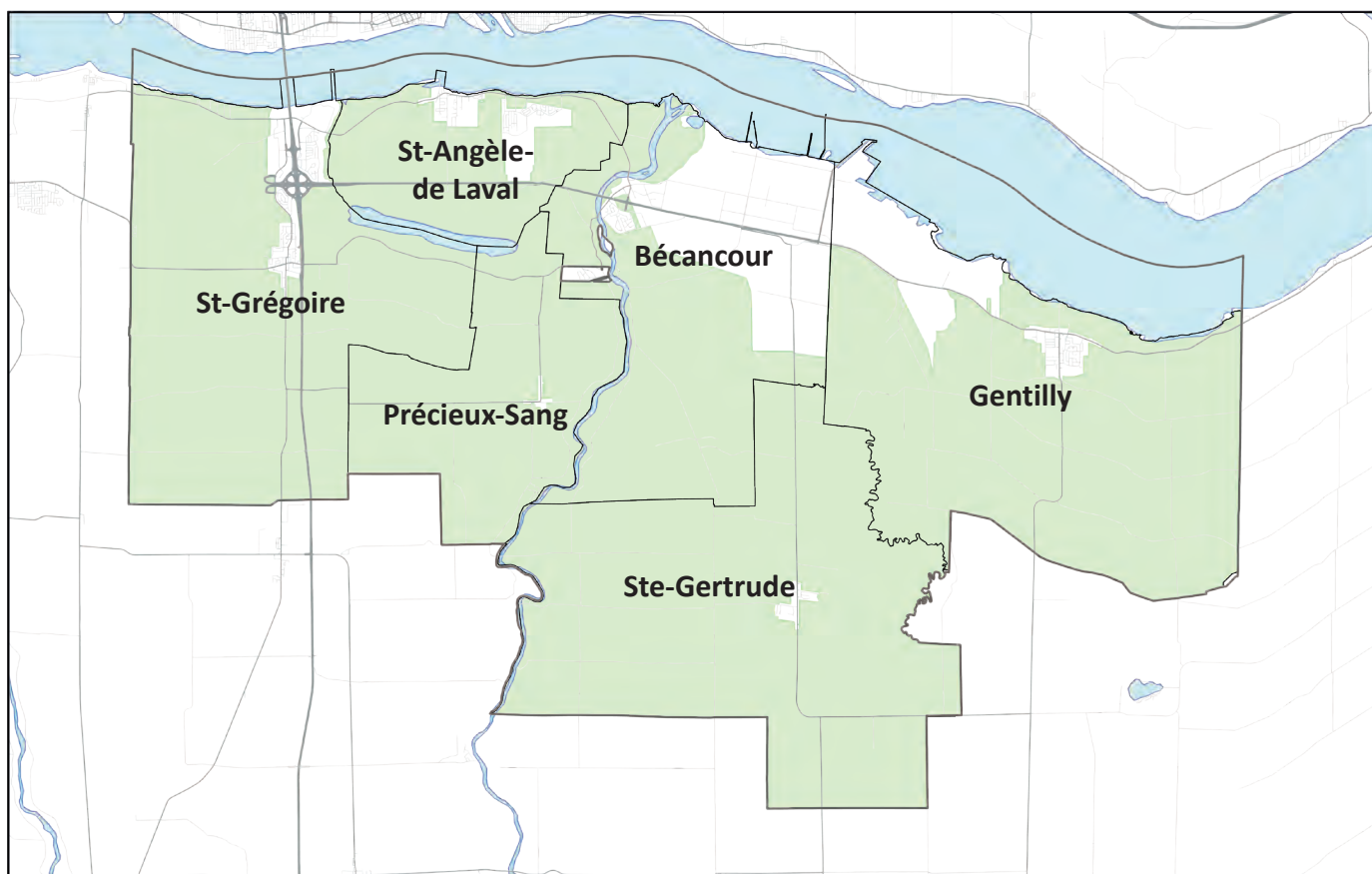
Les six secteurs composant la ville de Bécancour



Cette vision de l'organisation du territoire est amplifiée par l'isolement des secteurs créé par la zone agricole permanente qui occupe 89,1 % du territoire terrestre de Bécancour. Les secteurs de développements ne sont toutefois pas restreints par la zone agricole puisqu'il reste des superficies substantielles de terrains en zone blanche. Les possibilités d'expansion de la trame urbaine, ou même de création de parcs additionnels, sont plutôt impactées par les zones de réserves de la MRC.

Étant donné la grandeur du territoire et les distances entre les secteurs, les routes sont essentielles pour assurer l'efficacité des déplacements. Elles articulent aussi l'organisation du territoire. À l'extrémité ouest, Bécancour est traversée par l'autoroute 55 qui relie l'autoroute 20 à la rive nord du fleuve vers Trois-Rivières et Shawinigan. Parallèlement au fleuve et non loin de celui-ci, un tronçon de l'autoroute 30 joint le parc industriel et portuaire à l'autoroute 55 en traversant les secteurs de Bécancour, de Sainte-Angèle-de-Laval et de Saint-Grégoire. La route 132 aussi traverse la ville d'est en ouest en longeant le fleuve. Des routes provinciales de moindre envergure (163, 261, 226) parcourent le reste du territoire.

Délimitation de la zone agricole permanente sur le territoire de Bécancour



2.2 DISPONIBILITÉ FONCIÈRE

Les parcs présentent une superficie totale d'un peu plus de 104,66 ha. Un enjeu d'espace se fera sentir considérant les nombreux équipements d'envergure qui pourraient être requis dans un avenir relativement rapproché. Les parcs existants sont déjà passablement saturés ou n'ont que rarement la superficie requise pour accueillir des équipements d'envergure et des plateaux sportifs. Heureusement, il existe des terrains en zone blanche qui devraient être développés à moyen et long terme.

La planification du développement de ces nouveaux ensembles immobiliers résidentiels devra prévoir des espaces voués à une vocation de parc. Une proportion de 10% des superficies à développer peut être exigée par la Ville en redevance pour parcs et terrains de jeux en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*¹. Il importe que la Ville soit assidue pour l'obtention de ses superficies.

Par ailleurs, les terrains obtenus doivent être pertinents. Premièrement, ils doivent être bien situés en regard de la desserte à la population et de leur accessibilité. Deuxièmement, ils doivent être exempts de contraintes physiques nuisant à leur aménagement. Bien entendu, il est possible de faire l'acquisition de milieux naturels sensibles (milieux humides, bandes riveraines) si ces milieux sont d'intérêt pour la communauté et sont juxtaposés aux espaces verts publics. Ces milieux devraient toutefois être acquis en surplus de la redevance prévue par la *Loi*.

En plus des acquisitions par les redevances lors de projets de développement ou redéveloppement, les occasions suivantes pourraient servir à constituer un portefeuille foncier adéquat en parcs et espaces verts:

- Saisir les opportunités d'acquisition par expropriation ou de gré à gré;
- Évaluer l'opportunité de créer un espace vert dans les emprises des lignes de transport d'énergie électrique.

Dans cette optique, il est important de bien gérer les actifs que la Ville a en sa possession en évaluant les terrains qui pourraient devenir des parcs et en procédant à des échanges de terrains, lorsqu'opportun.

¹ Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 117.1 et suivants.

2.3 CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

En 2024, la Ville a adopté un nouveau plan d'urbanisme dans lequel le portrait sociodémographique à jour est exposé. Le lecteur doit se référer à ce document pour les informations concernant la population actuelle et future de Bécancour.



2.4 RÉSEAU CYCLABLE

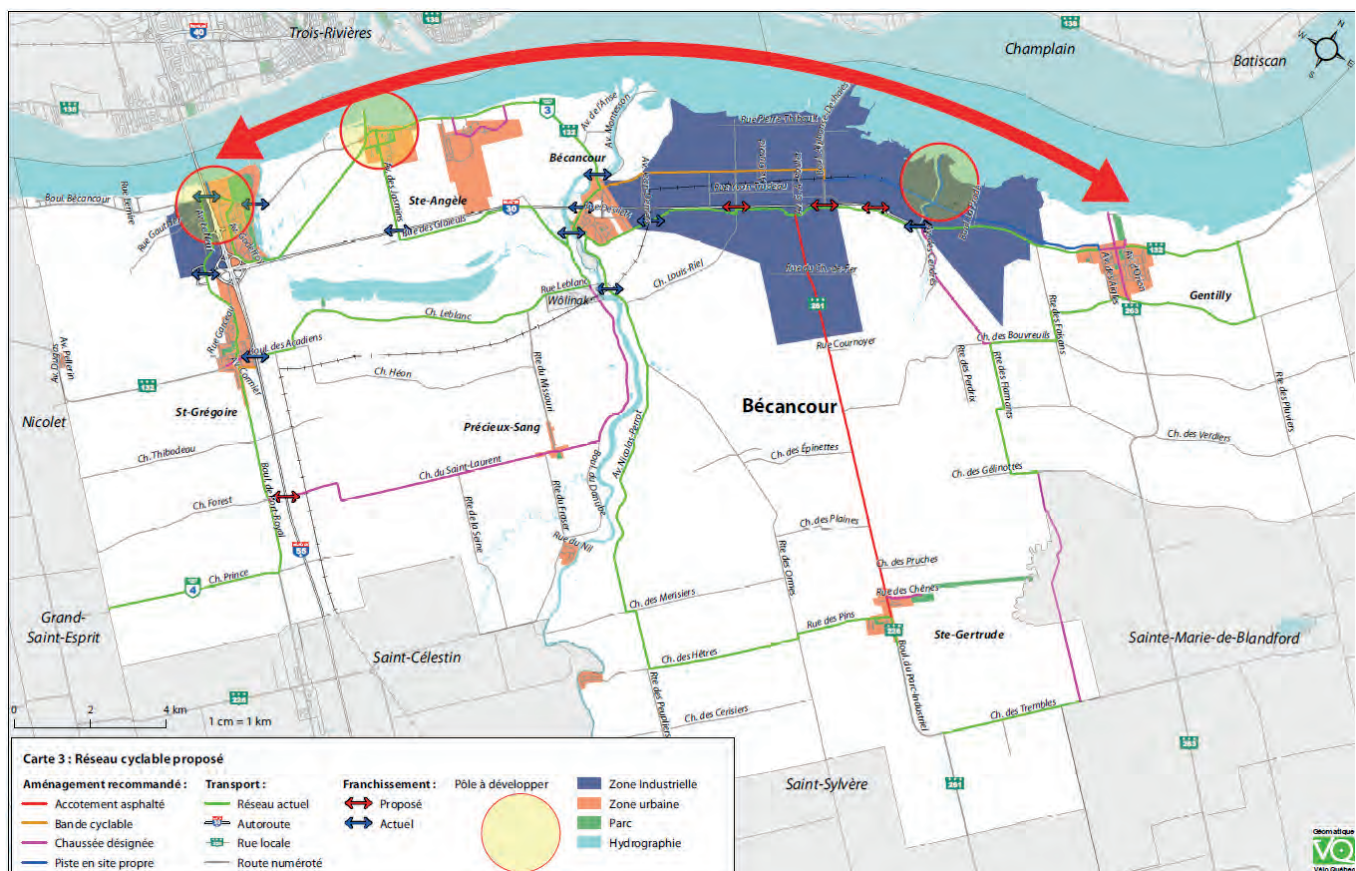
La Ville a adopté un plan directeur du réseau cyclable en 2014. Bien qu'il date de près de dix ans, certains constats sont encore opportuns aujourd'hui. Un nouveau plan directeur du réseau cyclable est toutefois en cours d'élaboration.

Tout d'abord, les différentes barrières, telles les autoroutes et les rivières, fragmentent le territoire et donnent lieu à des zones enclavées, difficiles d'accès à vélo. Certaines d'entre elles abritent pourtant des pôles d'activités pouvant générer un grand nombre de déplacements à vélo. Des aménagements devraient être réalisés pour créer des franchissements sécuritaires et agréables.

Deuxièmement, le bord du fleuve, reliant notamment le site au pied du pont Laviolette, le quai de Sainte-Angele et le site à l'embouchure de la rivière Gentilly, offre un potentiel attractif très fort pour le récréotourisme en plus de joindre des pôles importants de déplacements. Des aménagements doivent être prévus pour compléter les tronçons manquants à cet axe.

Enfin, à la fois la Ville et les citoyens souhaitent ajouter des infrastructures pour améliorer l'expérience des utilisateurs. L'addition de supports à vélo, d'aires de repos, de toilettes et de points d'eau sont mentionnés pour contribuer à l'amélioration du réseau. Certains de ces éléments pourraient être intégrés à l'aménagement des parcs municipaux.

Réseau cyclable existant et proposé



Source: Plan directeur de développement et d'aménagement du réseau cyclable de la Ville de Bécancour, rapport d'étape, décembre 2014

A green-tinted photograph of a park path. The path is made of light-colored stones and leads from the bottom left towards the center. It is flanked by lush green grass and dense foliage, including tall trees with hanging branches. In the top right corner, there is a large, white, stylized number '3'.

3

ANALYSE DE L'OFFRE ACTUELLE

3.1 GÉNÉRALITÉS

La présente section dresse un portrait de la situation actuelle à Bécancour en ce qui a trait à la desserte en parcs, terrains de jeux et espaces verts.

Elle débute par un exposé des balises théoriques de classification des espaces : leur typologie, leur vocation et leur fonctionnalité.

Ensuite, une description détaillée de l'offre existante est faite en démontrant comment le territoire est desservi par les parcs municipaux en termes de distribution géographique et d'équipements disponibles. Afin d'évaluer la situation d'un autre angle, un portrait de la situation par types d'activités fait aussi partie de l'analyse.

Écoles jumelées à des terrains de jeu municipaux

École	Parc municipal
École Harfang des Neiges	Terrain du centre Lise-Blanchette
École Terre des Jeunes	Terrains sportifs appartenant à la Ville sur la propriété de l'École
École Explorami *	Terrains sportifs appartenant à la Ville sur la propriété de l'École
École les Perséides *	N/A
École Beauséjour	Terrains sportifs de Saint-Grégoire
École Bouton d'Or	Terrains sportifs loisirs Précieux-Sang
École des Pins	Terrains sportifs loisirs Sainte-Gertrude

** Le déménagement de l'école Explorami est planifié pour 2025. À ce moment, l'école alternative les Perséides sera relocalisée à l'école Explorami.*

3.2 TYPOLOGIE DES PARCS ET ESPACES VERTS

Il y a 32 parcs et espaces verts à Bécancour auxquels s'ajoutent 10 parcs futurs planifiés à court terme. Le parc de la rivière Gentilly, géré par une instance indépendante régionale est aussi en partie sur le territoire de la Ville. Enfin, trois autres organismes offrent des espaces verts et récréatifs: le Moulin Michel, le Musée de la Biodiversité et la Société acadienne Port-Royal. Ces derniers espaces ne sont pas considérés dans le plan directeur.

Ceux-ci sont divisés en sept catégories : parc de proximité, parc de secteur, parc-école, halte/espace vert, parc de destination, parc-nature et parc linéaire. On compte sur le territoire de la municipalité 8 parcs de voisinage, 8 parcs de secteur, 7 parcs-écoles, 2 haltes/espaces verts, 3 parcs-nature, 5 parcs de destination (dont le parc de la rivière Gentilly) et 2 parcs linéaires. On remarque alors que l'offre en parcs et espaces verts est variée en termes de typologie. La diversité d'espaces et leur répartition sur le territoire offrent une variété d'expériences aux citoyens et aux familles.

La typologie des parcs fait référence au rayon de leur desserte et basée sur leur aménagement, soit les utilisations et les types d'équipements, ainsi que la vocation de l'espace. La superficie d'un parc peut également influencer sa typologie.

PARC DE PROXIMITÉ

SUPERFICIE : Moins de 6 000 m²

RAYON DE DESSERTE : 400 m
(environ 5 minutes de marche)

DÉFINITION : Parc à vocation de détente et de récréation desservant un quartier ou un développement résidentiel.

AMÉNAGEMENT TYPE :

• Aire gazonnée • Aire de détente • Aire de pique-nique •
Plantation ornementale • Aire de jeux libres • Aire de jeux
pour enfants et adultes • Équipements récréatifs divers
(ex : pétanque)



Parc Bergeron

PARC DE SECTEUR

SUPERFICIE : 5 000 - 40 000 m²

RAYON DE DESSERTE : 800 m
(environ 10 minutes de marche)

DÉFINITION : Parc destiné aux activités sportives et récréatives ainsi qu'à la détente contenant des équipements pour tout le secteur.

AMÉNAGEMENT TYPE :

• Aire gazonnée • Aire de détente • Aire de pique-nique •
Plantation ornementale • Aire de jeux libres •
Aire de jeux pour enfants et adultes • Jeu d'eau •
Équipements récréatifs divers • Plateau sportif •
Bâtiment de service ou chalet • Activité hivernale



Terrains sportifs St-Grégoire

PARC-ÉCOLE

SUPERFICIE : 5 000 - 30 000 m²

RAYON DE DESSERTE : 400 m
(environ 5 minutes de marche)

DÉFINITION : Parc destiné aux activités sportives et récréatives de l'école dont les équipements peuvent être partagés avec la communauté en dehors des heures d'opération. Habituellement jumelé à un terrain municipal contenant d'autres équipements complémentaires.

AMÉNAGEMENT TYPE :

- Aire de jeux libres asphaltée et gazonnée
- Aire de jeux pour enfants
- Aire de détente
- Terrain sportif de petite dimension (ex : basketball, minisoccer)



École Harfang des Neiges

HALTE / ESPACE VERT

SUPERFICIE : Variable

RAYON DE DESSERTE : N/A

DÉFINITION : Espace de repos, habituellement en lien avec un circuit cyclable ou routier.

AMÉNAGEMENT TYPE :

- Aire gazonnée
- Aire de détente
- Aire de pique-nique
- Canopée arboricole
- Plantation ornementale
- Banc



Halte routière Ste-Angèle

PARC DE DESTINATION

SUPERFICIE : Variable

RAYON DE DESSERTE : 2 km

DÉFINITION : Parc construit autour d'un équipement particulier qui incite les gens à se déplacer particulièrement pour visiter ou utiliser ledit équipement.

AMÉNAGEMENT TYPE :

- Aire de détente
- Aires de pique-nique
- Plantation ornementale



Quai de Ste-Angèle-de-Laval

PARC-NATURE

SUPERFICIE : Variable

RAYON DE DESSERTE : N/A

DÉFINITION : Ensemble écologique d'intérêt qui doit être protégé et peut être mis en valeur par l'aménagement de sentiers extensifs.

AMÉNAGEMENT TYPE :

- Conservation de la nature • Sentier extensif • Belvédère et lieu d'observation • Panneau d'interprétation et d'information



PARC LINÉAIRE

SUPERFICIE : Variable

RAYON DE DESSERTE : N/A

DÉFINITION : Pistes cyclables ou sentiers récréatifs parcourant des moyennes ou longues distances en site propre.

AMÉNAGEMENT TYPE :

- Sentier piéton ou multifonctionnel • Piste cyclable • Aire de repos • Aire de pique-nique



3.3 VOCATION DES PARCS

La vocation d'un parc est déterminée par la fonction principale. Évidemment, certains parcs possèdent plusieurs vocations si la programmation de ceux-ci est très diversifiée.

VOCATION SPORTIVE : présence d'équipements spécialisés et normalisés pour la pratique sportive (ex : baseball, soccer, etc.)

VOCATION RÉCRÉATIVE : présence d'espace pour la pratique d'activités de loisirs non structurées¹ (ex : aires de jeux pour enfant, zone gazonnée pour jeux libres)

VOCATION DE DÉTENTE : espace de repos, de détente et de socialisation

3.4 FONCTIONNALITÉ DES PARCS

Les parcs et espaces verts ont un caractère bien spécifique et jouent plusieurs rôles au sein d'une communauté urbaine. Chacune de ces fonctions a son importance et il importe de pouvoir bien les définir afin de les intégrer dans la programmation de l'ensemble des parcs et espaces verts.

La fonction de loisir

- ♦ Offre les supports nécessaires à la pratique de diverses activités de détente, de divertissement et de développement
- ♦ Offre des activités physiques, sportives, culturelles, socio-éducatives et de plein-air. Ces activités peuvent se pratiquer de façon formelle en équipe ou en groupe organisé ou encore de façon plus informelle telle que la promenade, la lecture ou la baignade

La fonction ornementale

- ♦ Améliore la qualité visuelle de l'environnement et l'esthétique du quartier
- ♦ Ajoute une «plus-value» au secteur environnant

La fonction écologique et environnementale

- ♦ Préserve et met en valeur des ressources et des sites d'intérêts naturel, écologique ou patrimoniale
- ♦ Contribue à la création de zone tampon, de protection ou d'écran végétal.

La fonction sociale

- ♦ Localisés à des endroits stratégiques, les parcs peuvent compenser pour le manque d'équipements ou d'espaces privés à domicile. Ils contribuent à la création d'espaces de socialisation et offrent des lieux de rencontre qui permettent de tisser des liens de voisinage

La fonction éducative

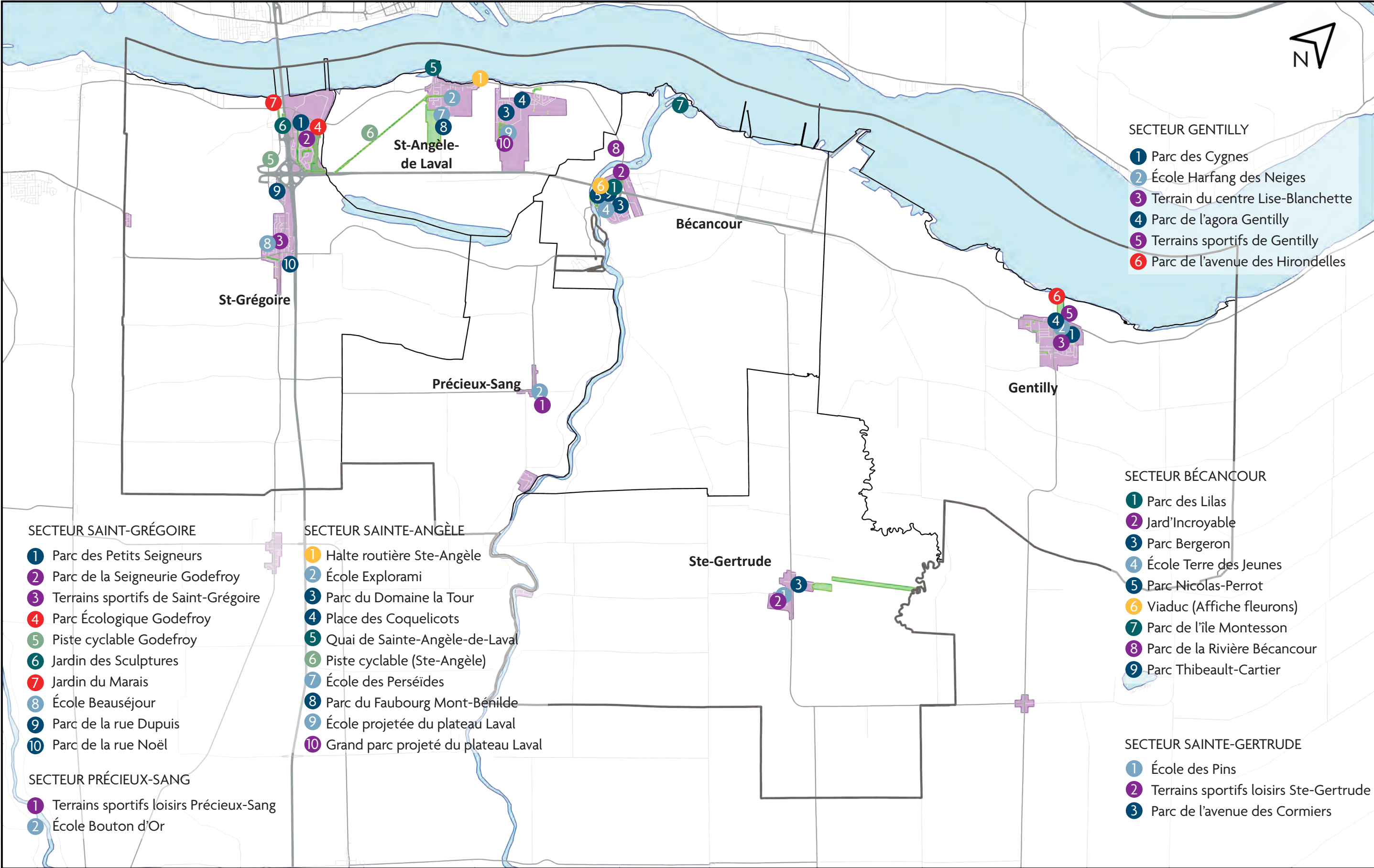
- ♦ Facilite l'apprentissage et le développement de pratique des loisirs
- ♦ Permet l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'écologie et des sciences naturelles. Sert également au milieu éducatif pour les groupes scolaires qui les fréquentent.

La fonction structurante

- ♦ Forment une composante majeure du tissu urbain
- ♦ Répondent aux besoins en espaces verts et de loisirs
- ♦ Protègent des ressources d'intérêt et zones sensibles
- ♦ Créent des zones de protection et bandes tampons entre différentes zones aux compatibilités divergentes
- ♦ Servent de support incitatif au développement domiciliaire

¹ Le jeu libre non structuré consiste à jouer de façon spontanée, sans règles établies et sans supervision ou direction d'une organisation sportive.

CARTE DES PARCS ET ESPACES VERTS



PROGRAMMATION DES PARCS

SECTEUR GENTILLY

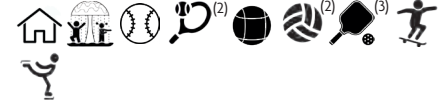
Parc des Cygnes



École Harfang des Neiges



Terrain du centre Lise-Blanchette



Parc de l'agora Gentilly



Terrains sportifs de Gentilly



Parc de l'avenue des Hirondelles



SECTEUR BÉCANCOUR

École Terre des Jeunes



Parc Nicolas-Perrot



Viaduc (affiche fleurons)



Parc de l'île Montesson



Parc de la rivière Bécancour



Jard'Incroyable



Parc des Lilas



Parc Bergeron



Parc Thibeault-Cartier



SECTEUR STE-ANGÈLE

Place des Coquelicots



Quai de Sainte-Angèle-de-Laval



École des Perséides



Dans la cour d'école seulement

Halte routière Ste-Angèle



École Explorami



Parc du Domaine la Tour



Piste cyclable (ste-Angèle)



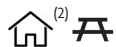
PROGRAMMATION DES PARCS

SECTEUR ST-GRÉGOIRE

Parc des Petits Seigneurs



Parc écologique Godefroy



Jardin du Marais



Parc de la rue Dupuis

Construction au printemps 2024

Parc de la Seigneurie Godefroy



Piste cyclable Godefroy



École Beauséjour



Terrains sportifs de St-Grégoire



Jardin des Sculptures



Parc de la rue Noël



Construction à l'automne 2024

SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

Terrains sportifs loisirs Précieux Sang



École Bouton d'Or



SECTEUR STE-GERTRUDE

École des Pins



Terrains sportifs loisirs Ste-Gertrude



Jardin du village



Fait parti des terrains sportifs
des loisirs Ste-Gertrude

Parc de Villers



Parc de l'avenue des Cormiers



Construction à l'automne 2023

Légende

	Accessible par piste cyclable	(2)		Jeux d'eau/Piscine	(9)		Terrain de tennis	(8)		Planchodrome	(4)
	Bâtiment de service/toilettes	(23)		Accès à l'eau	(5)		Terrain de basketball	(6)		Pumptrack	(1)
	Abri/Toile d'ombrage/Pergola	(8)		Aire de jeux 18 mois - 5 ans	(10)		Salle de croquet	(2)		Patinoire	(9)
	Aire de pique-nique	(25)		Aire de jeux 5-12 ans	(15)		Terrain de volleyball	(9)		Fontaine ornementale	(2)
	Aire de jeux libres	(17)		Terrain de soccer	(30)		Terrain de pickleball	(6)		Jardin communautaire	(2)
	Équipement d'entraînement	(2)		Terrain de baseball	(5)		Randonnée	(2)		Œuvre d'art/historique/ statue	(7)
							Glissade sur neige	(1)		Terrain de pétanque	(0)

(x): Nombre total d'installations/équipements existants sur le territoire

3.5 SOMMAIRE DE L'OFFRE

La ville de Bécancour compte 32 parcs et espaces verts sur son territoire qui sont répartis dans les six secteurs. À ceux-ci s'ajoutent le parc régional de la rivière Gentilly dans le secteur Sainte-Gertrude, sept cours d'écoles ainsi que deux pistes cyclables en site propre, la piste cyclable de Sainte-Angèle-de-Laval et la piste cyclable Godefroy. De nouveaux parcs sont aussi projetés à très court terme, soit entre l'automne 2023 et l'automne 2024.

La dimension des parcs et espaces verts est très variable, soit de très petit, tel le parc des Petits Seigneurs à très grand comme le parc écologique Godefroy.

Intervalle de superficie des parcs	Nombre de parcs (incluant les écoles)
<10 000 m ²	12 parcs
10 000 m ² < 20 000 m ²	10 parcs
20 000 m ² < 100 000 m ²	7 parcs
>100 000 m ²	3 parcs

La superficie globale de tous ces parcs et espaces verts totalise 928 261 m² (incluant les terrains des écoles comptant pour 103 795 m²). Cela représente une moyenne de 6,21 ha par 1 000 habitants. Ce ratio diminue à 5,51 ha par 1 000 habitants si on exclut les écoles, ce qui demeure supérieur au ratio minimum recommandé de 4,0 ha / 1 000 habitants¹. La répartition des parcs ne correspond toutefois pas nécessairement à la distribution de la population dans les secteurs.

Secteurs	Nombre de parcs	Nombre d'écoles	Ratio de superficie de parc/1 000 hab. (excluant les écoles)	Ratio de superficie de parc/1 000 hab. (incluant les écoles)
Gentilly	5	1	5,22	5,75
Bécancour	7	1	6,29	7,08
Sainte-Angèle	4	2	1,84	3,75
Saint-Grégoire	6	1	7,84	8,04
Précieux Sang	1	1	3,96	5,06
Sainte-Gertrude	2	1	1,83	2,86
TOTAL	25	7	5,51	6,21

Les secteurs de Saint-Angèle et de Sainte-Gertrude présentent les ratios de superficies de parcs les plus faibles.

La majorité des parcs proposent seulement des aires de jeux et/ou des aires de détente, mais on compte sept parcs qui offrent une plus grande diversité au niveau de ses équipements et installations sportives, soit le parc de la Seigneurie de Godefroy, le parc de la rivière Bécancour, le terrain du centre Lise-Blanchette et les terrains sportifs de St-Grégoire, de Gentilly, de Ste-Gertrude et de Précieux-Sang.

Les parcs existants sont plutôt bien remplis. Lorsqu'il y a de la place pour des ajouts, l'espace disponible n'est pas toujours suffisant pour aménager de nouveaux plateaux sportifs ou installations d'envergure.

¹ Source : NATIONAL RECREATION AND PARKS ASSOCIATION, 2021 NRPA Agency Performance Review, 2021, 32 pages.

La création de nouveaux parcs est déjà planifiée à court terme dans les secteurs de Bécancour, Sainte-Angèle de Laval, Saint-Grégoire et Sainte-Gertrude. Une nouvelle école devrait aussi être construite dans les prochaines années à Sainte-Angèle de Laval. Au total, c'est environ 12 hectares d'espaces verts qui seront ajoutés. Le tableau suivant montre la répartition des nouveaux parcs et le résultat sur la superficie d'espaces verts dans chaque secteur.

Secteurs	Superficie actuelle (excluant les écoles)	Superficie actuelle des parcs écoles	Superficie des parcs projetés (excluant les écoles)	Superficie des nouveaux parcs- écoles	Superficie à terme des parcs (excluant les écoles)	Superficie à terme des parcs (incluant les écoles)
Gentilly	160 952	16 139	--	--	160 952	177 091
Bécancour	88 116	10 992	--	--	88 116	99 108
Sainte-Angèle	41 208	42 992	90 476	20 000	131 684	194 676
Saint-Grégoire	484 694	12 266	18 770	--	503 464	515 729
Précieux Sang	22 518	6 254	--	--	22 518	28 773
Sainte-Gertrude	26 979	15 151	5 088	--	32 066	47 218
TOTAL	824 467	103 794	114 333	20 000	938 800	1 062 594

L'adéquation de la population prévue et des parcs projetés permet maintenant d'évaluer la desserte en parcs et espaces verts pour chaque secteur et pour l'ensemble de la ville dans un avenir prévisible d'environ 10 ans.

Secteurs	En 2023		À terme	
	Ratio parcs/1000 hab. (excluant les écoles)	Ratio parcs/1000 hab. (incluant les écoles)	Ratio parcs/1000 hab. (excluant les écoles)	Ratio parcs/1000 hab. (incluant les écoles)
Gentilly	5,22	5,75	4,19	4,61
Bécancour	6,29	7,08	4,91	5,52
Sainte-Angèle	1,84	3,75	2,18	3,22
Saint-Grégoire	7,84	8,04	7,84	8,03
Précieux Sang	3,96	5,06	3,94	5,04
Sainte-Gertrude	1,83	2,86	1,84	2,70
TOTAL	5,51	6,21	4,60	5,20

Les secteurs surlignés en gris démontrent un ratio de parcs par 1000 habitants en deçà du ratio recommandé. Les secteurs de Sainte-Angèle de Laval et de Sainte-Gertrude sont nettement déficitaires en termes de superficies par rapport à la population desservie. De plus, ces mêmes secteurs continueront d'être déficitaires si les prévisions s'avèrent.

Le cas de Précieux-Sang est aussi notable. Les ratios pour la situation actuelle et pour la situation projetée sont tout juste sous la recommandation de 4 ha/1000 habitants. Le portrait s'améliorerait toutefois lorsqu'on considère les écoles.

En conséquence, le manque à gagner pour les deux secteurs en déficit est montré au tableau ci-bas. En considérant qu'un parc de secteur a une superficie moyenne d'environ 20 000 m², c'est au moins trois nouveaux parcs à Sainte-Angèle de Laval et deux à Sainte-Gertrude qui devraient être planifiés.

Secteurs	Manque actuel <i>(excluant les écoles)</i>	Manque actuel <i>(incluant les écoles)</i>	Manque à terme <i>(excluant les écoles)</i>	Manque à terme <i>(incluant les écoles)</i>
Sainte-Angèle	48 567	5 576	109 892	46 900
Sainte-Gertrude	32 030	16 879	37 822	22 671

3.6 DESSERTE DES PARCS

Il est possible d'analyser comment le territoire de la ville est couvert par le réseau des parcs et espaces verts en attribuant un rayon de desserte à ces propriétés municipales selon leur classification : parcs de proximité, de secteur, de destination et les parcs-écoles,

De par leurs rôles, il est incohérent d'établir un rayon de desserte pour les haltes et pour les parcs linéaires. Ces propriétés ont des fonctions particulières qui ne se comparent pas aux espaces verts traditionnels.

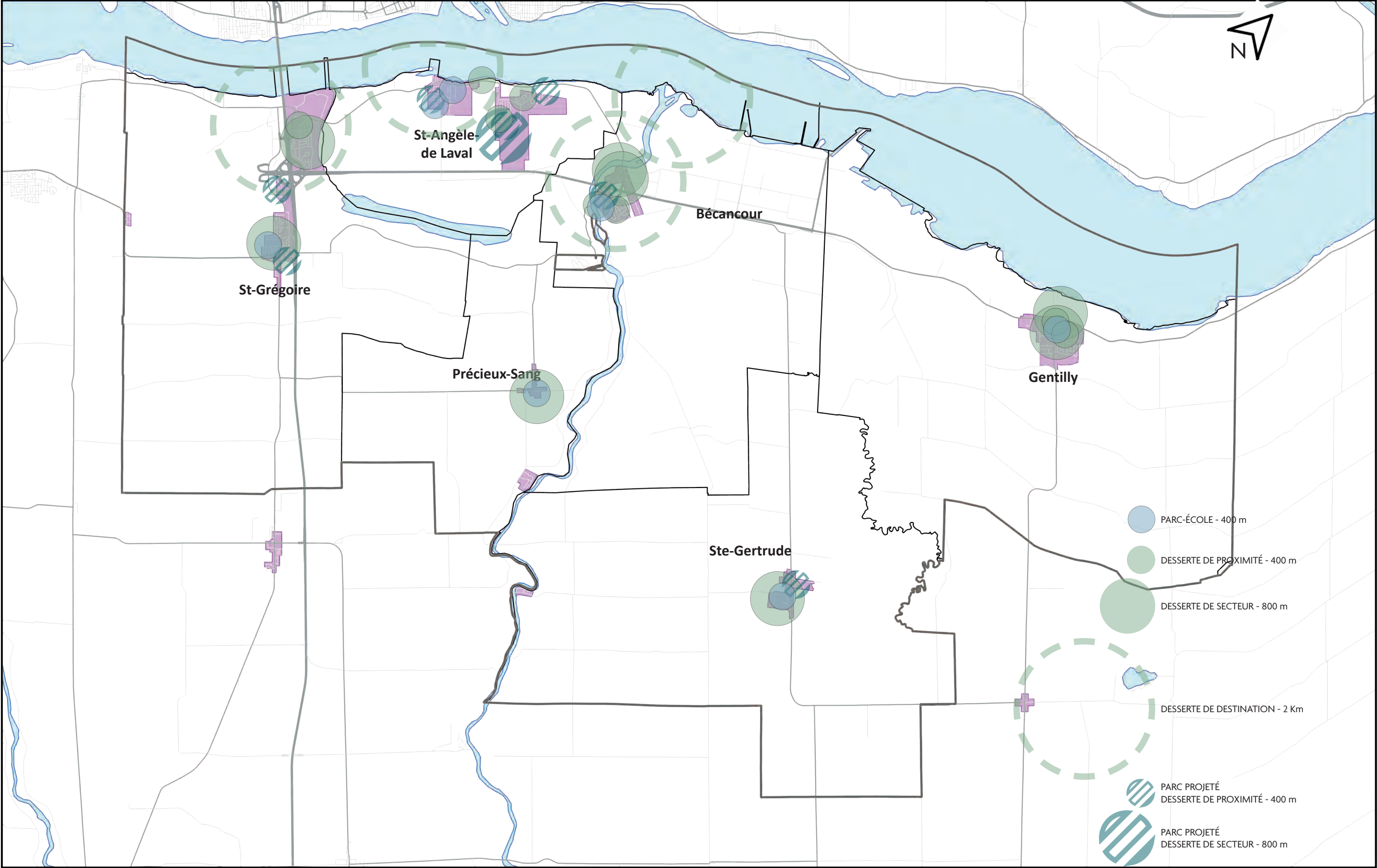
Dans le même ordre d'idée, il n'y a pas de rayon de desserte attribués aux parcs-nature. Ceux-ci ont essentiellement une vocation de conservation. Bien que des aménagements complémentaires (sentiers, interprétation) peuvent parfois attirer des visiteurs de distances variables, les considérer au même titre que les autres parcs pourraient fausser les constats.

Grâce à la carte ci-bas, on constate que les noyaux urbains sont globalement desservis équitablement en parcs. On observe toutefois quelques petites sections du territoire qui ne sont pas desservies par un parc ou un espace vert.

1. Les parcs et espaces verts sont concentrés presque exclusivement dans les périmètres urbains. La très faible densité d'occupation dans la partie agricole du territoire explique ce phénomène. L'ajout d'espaces verts (impliquant argent et efforts) dans le territoire agricole ou rural serait difficilement justifiable.
2. À St-Grégoire, une partie du périmètre urbain, au nord de la route 132 et à l'est de l'autoroute, n'est desservie que par un parc de destination. Bien que la majorité de ce quartier soit occupé par un terrain de golf et des terres vacantes boisées en bordure du fleuve, il existe quelques résidences à haute densité (sur la rue Godefroy et la place Després) qui sont éloignées de tous parcs de quartier ou de secteur et qui, de surcroît, se trouvent isolées par la route 132.
3. À Précieux-Sang, une vingtaine de résidences forment le hameau des rues de la Tamise et de la Loire. Il n'y a aucun parc à proximité.
4. De larges sections des périmètres urbains de St-Angèle de Laval ne sont pas desservies par des espaces verts en ce moment. La raison est que ces espaces ne sont pas développés. La situation devrait se résorber par elle-même si des parcs sont prévus dans la planification des développements immobiliers.
5. Les parcs et espaces verts sont très concentrés dans le secteur de Gentilly. À un point tel que les extrémités du périmètre urbain ne sont desservies par aucun rayon de desserte.

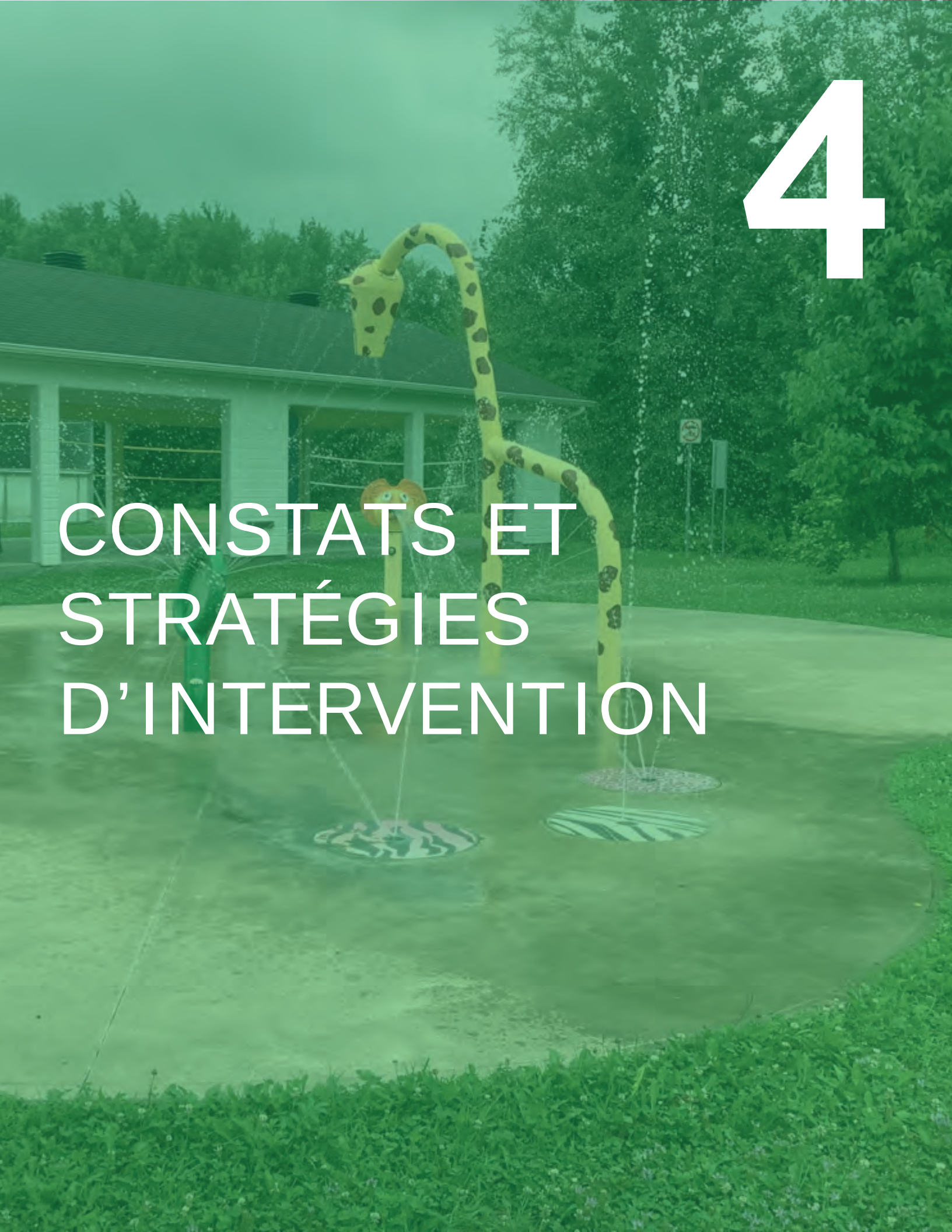
En termes de desserte, le plan directeur recommande de porter une attention particulière sur la planification des futurs développements, spécifiquement dans le secteur de Saint-Angèle de Laval. Le morcellement de cette grande propriété foncière sera l'occasion de créer minimalement un parc de proximité et un parc de secteur.

ANALYSE DES RAYONS DE DESSERTE



4

CONSTATS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION



4.1 PRINCIPAUX CONSTATS

- o Dans l'ensemble, la ville de Bécancour offre une bonne quantité de parcs proposant une belle diversité d'installations et d'équipements. Ceux-ci sont bien distribués sur le territoire.
- o Plusieurs espaces verts ont une vocation de conservation de la nature, démontrant la qualité des milieux naturels et la volonté de les mettre en valeur.
- o L'aménagement et l'ambiance retrouvée dans les parcs et espaces verts rendent leur utilisation agréable, entre autres grâce à la localisation de certaines sites (près de la nature) et à la quantité d'arbres matures.
- o Sur l'ensemble du territoire, le réseau de pistes cyclables est peu développé et les parcs sont peu accessibles par une piste cyclable.
- o La majorité des installations sportives sont en bonne condition.
- o Plusieurs parcs projetés à travers le territoire de Bécancour offrent de multiples possibilités pour bonifier et diversifier davantage l'offre des installations et équipements.
- o Peu de parcs et espaces verts proposent de l'éclairage d'ambiance mais certains ont seulement de l'éclairage sportif.
- o La majorité des parcs n'ont pas de sentiers piétonniers ni d'enseigne d'identification de parc.
- o Il n'y a pas d'harmonisation dans le design de l'affichage et dans l'architecture des bâtiments qui pourrait contribuer à l'image de marque et qui pourrait aider l'utilisateur à s'orienter.
- o Certains parcs présentent peu de zones ombragées, surtout près des aires de jeux.
- o De nombreux équipements de jeux sont désuets et/ou non conformes à la norme CSA-Z614-19.
 - Énormément d'étiquettes informatives des modules sont manquantes.
 - Présence de composantes brisées, de rouille, de métal apparent, etc.
 - Plusieurs zones de protection ou aires de circulations sont inadéquates ou inexistantes.
 - Les bases de certains jeux à ressort sont apparentes, devenant un risque de blessure chez l'enfant.
 - Manque d'entretien des surfaces de protection : contamination par le gazon ou mauvaises herbes et/ou manque de matériau amortissant dans l'aire de jeu.
- o Aucune aire de jeux existante sur le territoire ne présente un aménagement offrant une accessibilité universelle et la plupart des surfaces de protection sont composées de sable, limitant ainsi l'accès en fauteuil roulant.
- o Une majorité des aires de jeux ont des bordures de plastique.
- o Les parcs-école ont une grande quantité d'installations et d'équipements sportifs et récréatifs et ne présente pas de grandes zones gazonnées pour des activités libres.
- o Manque d'entretien au niveau du mobilier (lattes manquantes, vandalisme, végétation poussant à travers, etc.), plusieurs items de mobilier ne sont pas fixés au sol et on retrouve seulement une table à pique-nique adapté sur tout le territoire.
- o Manque d'entretien des surfaces sportives ou piétonnes: sable des terrains de volleyball, surfaces en poussière de pierre, végétation poussant à l'intérieur des patinoires, etc.
- o Plusieurs parcs, dont le parc de l'avenue des Hirondelles, le Jardin des marais et le parc de l'île Montesson, ont énormément de potentiel autant en saison estivale qu'hivernale.
- o Plusieurs parcs ont la chance de longer le fleuve Saint-Laurent et la rivière Bécancour, mais les accès à l'eau ou à des points de vue (excluant les rampes de mise à l'eau) sont peu nombreux.
- o Les stationnements dans les parcs sont composés de surfaces imperméables ou de poussière de pierre non définie. Les surfaces imperméables augmentent les quantités d'eau entrant dans le réseau des égouts pluviaux.
- o La mise de l'avant des talents des petits et grands, grâce à l'exposition d'œuvre d'art et des panneaux de poésie, est un attrait très intéressant retrouvé dans les différents parcs et espaces verts.
- o Le parc des gnômes au parc écologique et leur intégration dans d'autres parcs amènent une touche ludique et originale.

SOCCKER

En matière de soccer, on trouve une grande quantité de terrains aménagés à la disposition des citoyens et des organisations sportives.

Dans le secteur de Bécancour, plusieurs terrains sont disponibles dans diverses grandeurs dans le parc de la rivière Bécancour et un petit dans le parc-école Terre-des-Jeunes.

Dans le secteur de Gentilly, on trouve le deuxième plus grand nombre de terrains de soccer sur le territoire de Bécancour. Une variété de dimensions est offerte et il y a un potentiel d'aménagement de petits terrains dans les deux grands terrains du parc des terrains sportifs de Gentilly.

Dans le secteur de Sainte-Angèle, on retrouve seulement un terrain dans le parc-école. Lors des visites d'inventaire, il manquait un but et le terrain n'était délimité par aucun marquage.

Dans le secteur de Saint-Grégoire, on retrouve la plus grande quantité de terrains de soccer dans le secteur de Saint-Grégoire. Ceux-ci sont répartis dans plusieurs parcs différents.

Dans le secteur de Précieux-Sang, seul un terrain est disponible et celui-ci a été emmenagé à la place d'un terrain de baseball.

Dans le secteur de Sainte-Gertrude, les 3 terrains (dont un inclus dans le plus grand terrain) de la municipalité sont localisés au même endroit, soit au site du terrain du parc-école et du parc des terrains sportifs adjacent à l'école.

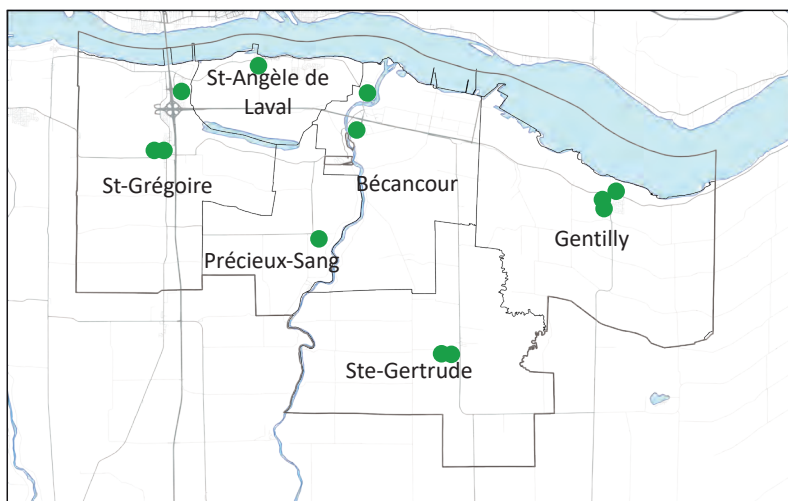
La majorité des terrains ne sont pas éclairés. Une demande pour éclairer le terrain à 11 à Bécancour est notamment mentionnée par les associations sportives.

Le drainage des terrains semble efficace en général, mais les utilisateurs notent des défaillances sur les terrains de Gentilly et sur les terrains sportifs de Saint-Grégoire.

Tous les terrains existants sur le territoire sont en gazon naturel et ceux dans les parcs-école sont ceux en moins bonne condition dû à la fréquence de piétinement sur la surface.

Les clubs de soccer de Bécancour ont été interrogés sur l'utilisation des installations sur le territoire. Le niveau de satisfaction exprimé est assez haut. Le club de soccer St-Grégoire, notamment, remarque une augmentation annuelle du nombre de participants et participantes. Il mentionne qu'il est difficile de gérer et satisfaire la clientèle avec les terrains par secteurs puisque les distances à parcourir sont trop grandes. Une augmentation du nombre de terrains de soccer est donc à prévoir selon eux. Pourtant, le ratio de terrain par population est supérieur au ratio moyen convenu¹ pour les terrains à 11 (1/5500 citoyens) ou et pour les terrains à 9 (1/7500 citoyens).

En conséquence de l'utilisation réelle et prévue des terrains de soccer, il est proposé de prévoir l'implantation de terrains supplémentaires, particulièrement dans le secteur de Sainte-Angèle de Laval qui devrait connaître la plus grande croissance dans les années à venir.



¹ Source: MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, L'élaboration d'un plan d'implantation des équipements de loisirs, 1989.

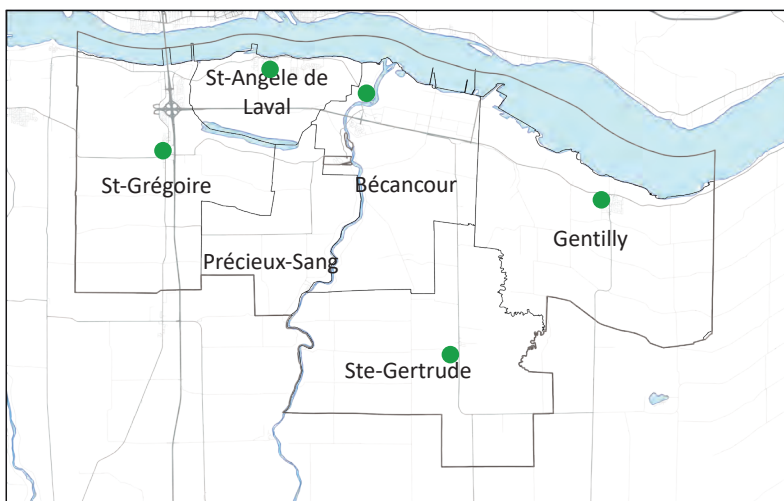
BASEBALL / BALLE-MOLLE

On compte au total cinq terrains de baseball sur le territoire de la municipalité, dont deux terrains de grandes dimensions (U16) et trois de moyennes dimensions (U13). On retrouve un terrain de baseball dans chacun des secteurs à l'exception de Précieux-Sang. On remarque qu'il y avait jadis un terrain également à Précieux-Sang, mais il a été converti en terrain de soccer.

Tous les terrains sont éclairés, permettant ainsi une utilisation prolongée, et leur drainage semble très efficace, car les terrains sont en bonne condition et ne présentaient pas d'accumulation d'eau.

Toutes les surfaces de terrain sont en gazon naturel.

Il n'y a pas lieu de construire de nouveaux terrains de balle. La demande a grandement diminué depuis deux décennies et l'espace requis sera plus utile pour d'autres installations plus populaires.



FOOTBALL & PISTE D'ATHLÉTISME

On ne trouve aucune piste d'athlétisme ni aucun terrain de football sur le territoire. Aucun parc existant ne possède l'espace nécessaire pour un terrain de si grande dimension. Une piste de très petite dimension se trouve au parc des terrains sportifs de Saint-Grégoire.

Il n'est pas proposé de créer de tels équipements puisque la demande ne s'est pas fait sentir.

PÉTANQUE

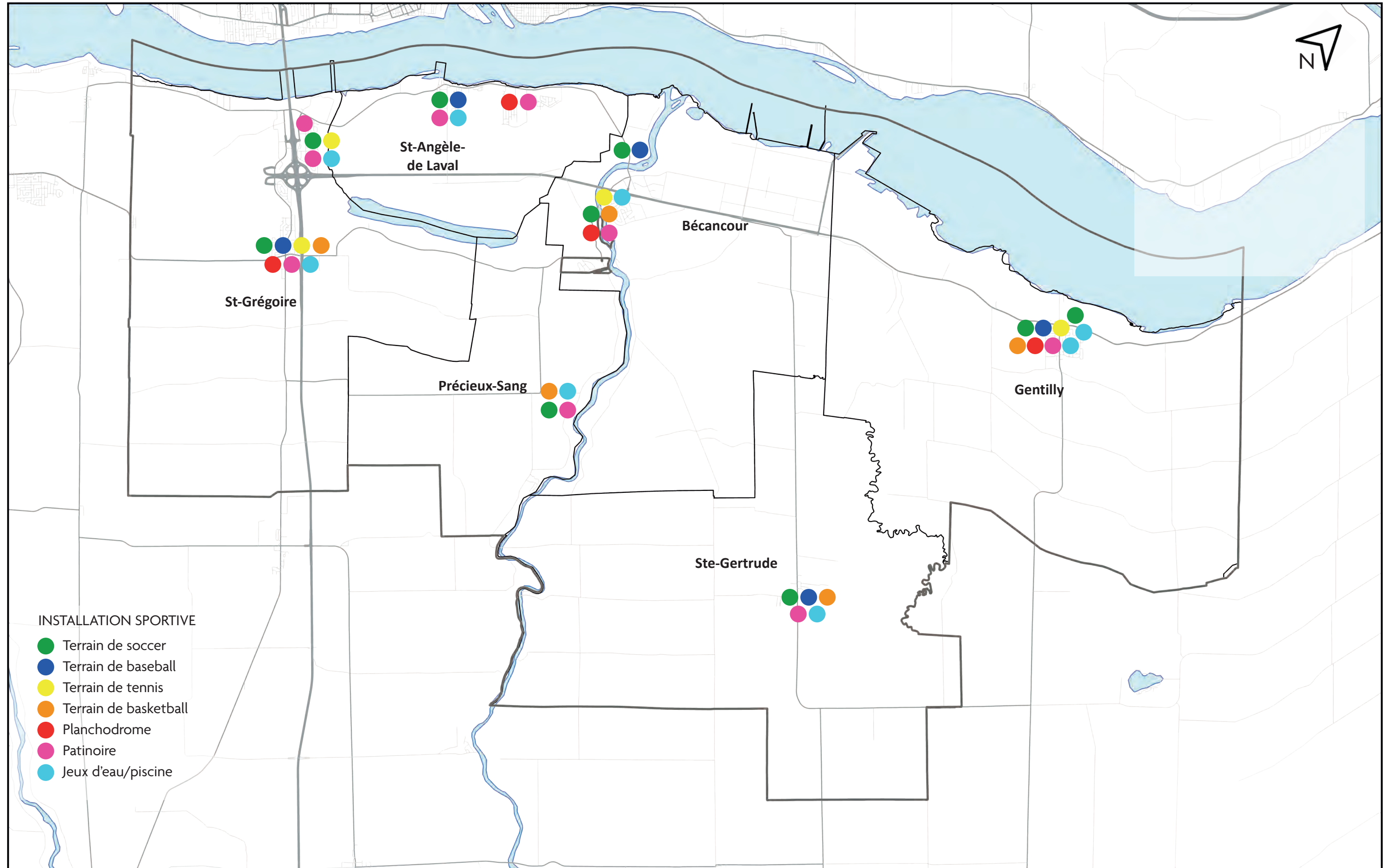
Présentement, aucun terrain de pétanque n'est existant sur le territoire de Bécancour.

Considérant l'objectif de créer des parcs inclusifs qui comprennent des équipements pour tous les types de clientèles, il serait souhaitable de prévoir l'aménagement d'installations pour jeux physiques de faible intensité comme la pétanque. Un terrain est proposé au terrain sportif de St-Grégoire, à proximité du club de croquet. Il est aussi proposé que la programmation des parcs futurs comprenne de telles installations.

SALLE DE CROQUET

Trois salles de croquet ont été inventoriées sur le territoire, dont une à dans le parc des terrains du Centre Lise-Blanchette à Gentilly, une deuxième dans le parc des terrains sportifs de Saint-Grégoire, ainsi qu'une troisième à Sainte-Gertrude. Ces installations n'appartiennent pas à la Ville mais plutôt à des clubs.

RÉPARTITION DE CERTAINES INSTALLATIONS SPORTIVES



PISCINE ET JEUX D'EAU

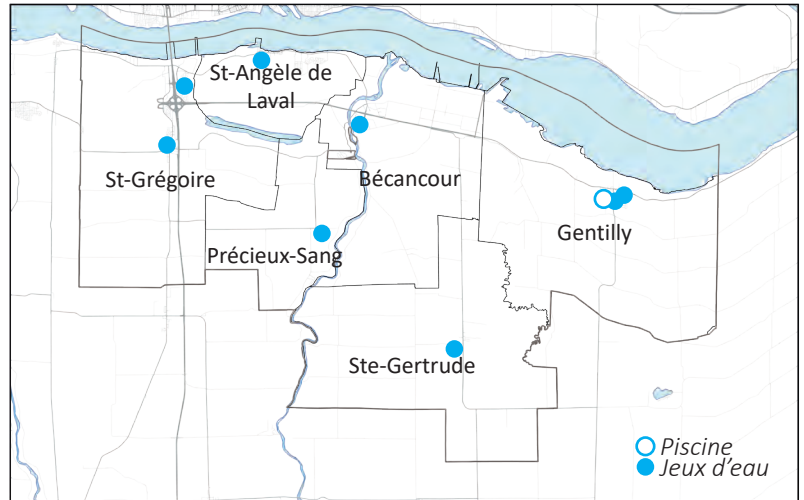
Il n'y a qu'une seule piscine extérieure (propriété de Loisirs Gentilly) et aucune pataugeoire sur le territoire de la ville. La piscine est située au parc du terrain du centre Lise-Blanchette dans le secteur Gentilly. La problématique d'espace disponible pour aménager de nouvelles infrastructures freine énormément le projet d'augmenter et diversifier les installations aquatiques autant intérieures qu'extérieures. Il ne semble pas avoir de complexe aquatique dans la région du Centre-du-Québec.

La popularité des jeux d'eau auprès des jeunes ne fait que croître grâce à tous les avantages qu'ils offrent par rapport à une piscine ou une pataugeoire. Premièrement, l'absence d'un bassin d'eau élimine les risques de noyade et du même coup une surveillance constante par un(e) sauveteur(se) comme l'on retrouve aux piscines municipales. L'accessibilité aux jeux d'eau ne présente aucune contrainte, contrairement aux installations avec surveillance constante, où les heures d'utilisation sont limitées. Ensuite, les jeux d'eau sont accessibles pour tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite. On peut parfois y apercevoir des usagers faire rafraîchir leur animal de compagnie lors de canicule, ce qui augmente la versatilité de l'installation.

D'un autre côté, l'apprentissage de la natation et le plongeon n'est pas possible comme dans une piscine.

La ville possède huit aires de jeux d'eau, une dans chacun des secteurs ou deux pour les secteurs de Saint-Grégoire et Sainte-Angèle. Les revêtements au sol sont composés de béton sous les jeux d'eau, mais aucun sentier ne dessert les aires de jeux d'eau afin de permettre leur utilisation aux personnes à mobilité réduite. Également, l'échelle de certaines aires de jeux d'eau n'est pas proportionnelle au parc où celles-ci sont situées ou cette même aire de jeux ne proposent pas une grande diversité de modules.

Puisque tous les secteurs sont desservis par des installations aquatiques, il n'y a pas lieu de proposer d'installations supplémentaires.



SPORTS NAUTIQUES

La ville de Bécancour a la chance d'avoir des parcs longeant la rivière Bécancour et le fleuve Saint-Laurent et, du même coup, d'avoir plusieurs accès à l'eau. Le parc de l'avenue des Hirondelles à Gentilly, les parcs de la rivière Bécancour et de l'île Montesson à Bécancour, ainsi que la halte routière de Sainte-Angèle et le quai de Sainte-Angèle-de-Laval comprennent de telles installations.

Grâce à la présence de plusieurs descentes à bateau et quais, il est possible de pratiquer plusieurs sports nautiques, entre autres le canot, le kayak, le ski nautique et wakeboard, ou simplement faire une balade en bateau de plaisance ou en moto marine. Il y a également une petite plage au bord du fleuve Saint-Laurent à la halte routière de Sainte-Angèle, accessible par la descente à bateau.

Le plan directeur propose de consolider le parc de l'île Montesson en bonifiant les aménagements, en ajoutant des sentiers dans la zone boisée et du mobilier en marge de la plage.

PICKLEBALL

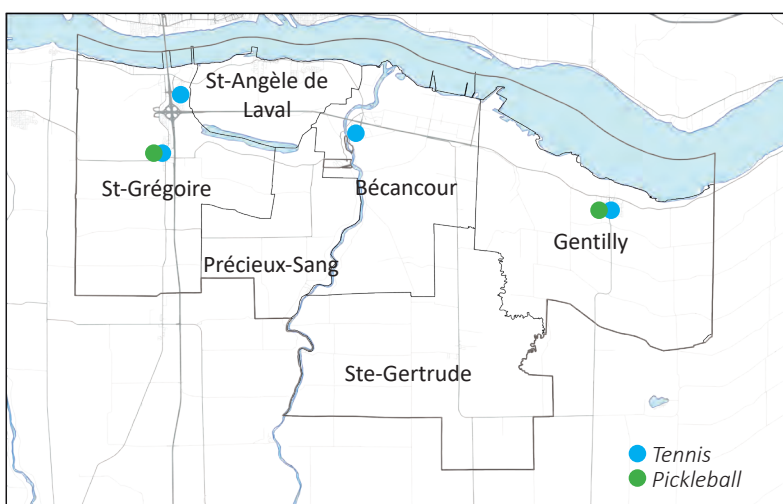
Le pickleball est un sport de raquette qui gagne rapidement en popularité au Québec depuis les dernières années. Il se joue autant à l'extérieur qu'à l'intérieur sur une surface synthétique dure ou asphaltée. On y joue en double ou en simple comme les autres sports à raquette. Les avantages du pickleball est qu'il est moins exigeant physiquement que d'autres sports à raquette et peut être joué par tous les groupes d'âges.

Six terrains de pickleball éclairés sont dénombrés sur le territoire de Bécancour et ceux-ci sont séparés dans deux parcs, soit dans le parc des terrains du centre Lise-Blanchette à Gentilly et le parc des terrains sportifs à Saint-Grégoire. Les terrains à Gentilly sont aménagés à même la patinoire extérieure, ce qui peut amener des conflits d'utilisation entre les usagers des deux activités.

TENNIS

La municipalité offre six terrains de tennis avec surface d'enrobé bitumineux recouverte d'un revêtement d'acrylique. On compte deux terrains au parc des terrains sportifs du centre Lise-Blanchette à Gentilly, un terrain au parc Nicolas-Perrot à Bécancour et 5 terrains dans le secteur de Saint-Grégoire, soit au parc de la Seigneurie Godefroy et parc des terrains sportifs. Trois secteurs ne comptent donc aucun terrain de tennis. La problématique d'espace disponible pour de nouvelles installations est un enjeu.

Les terrains sont éclairés, mais l'emplacement des poteaux au parc des terrains sportifs de Saint-Grégoire fait en sorte que l'éclairage peut éblouir les joueurs. L'emplacement optimal des poteaux d'éclairage est sur les côtés des terrains au niveau de la zone de service.



BASKETBALL

On retrouve plusieurs installations avec paniers de basketball, mais aucun secteur ne présente un terrain de basketball complet avec dimensions de calibre professionnel.

On dénombre 4 terrains sur le territoire de Bécancour, dont un peut être subdivisé en deux petits terrains dans un grand, 6 demis-terrains (en incluant les installations à l'extérieur de la cour d'école des Perséides), 5 paniers au mur et deux petits terrains à l'intérieur de patinoires.

La majorité de ses installations sportives sont localisées dans les cours d'école et plusieurs ne possèdent aucun marquage au sol pour délimiter la zone de jeu.

Des terrains de basketball pourraient être créés au parc de la Seigneurie de Godefroy, au parc des Coquelicots, aux terrains sportifs de Sainte-Gertrude et sur le terrain de la future école du secteur de Ste-Angele de Laval.

VOLLEYBALL

La municipalité possède une offre généreuse et bien répartie en terrains de volleyball. On retrouve 9 terrains de volleyball de sable répartis dans tous les secteurs.

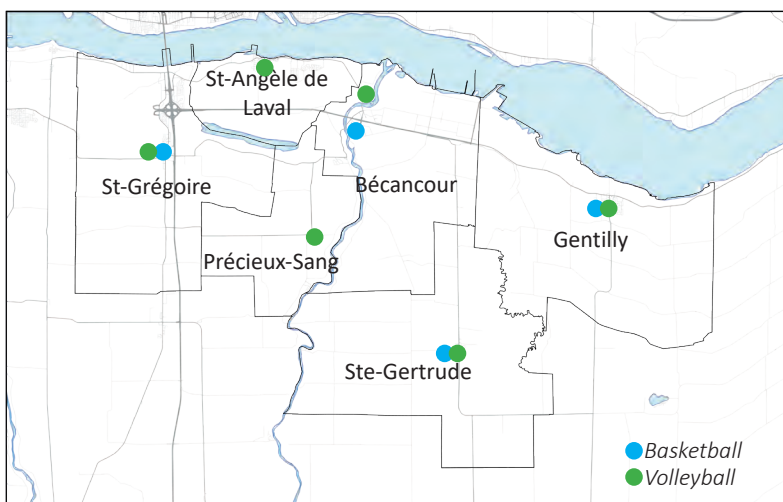
Cependant, la condition de la surface de jeu de certains terrains laisse à désirer. La contamination du sable par le gazon est très avancée sur certains terrains, empêchant parfois leur utilisation.



Paniers de basketball installés à même une patinoire à l'école Explorami.



Exemple d'une surface de jeu d'un terrain de volleyball contaminée par le gazon.



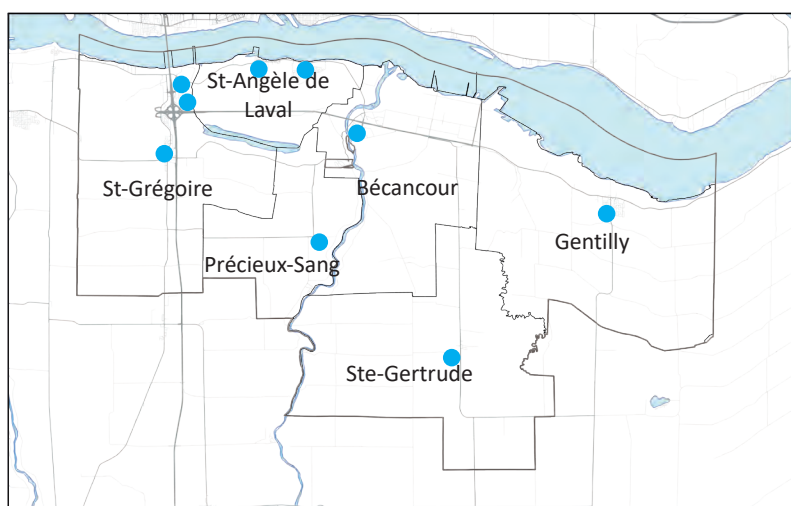
PATINOIRE

La ville compte une patinoire couverte (sous un dôme de toile) localisée dans le parc des terrains sportifs de Saint-Grégoire et des patinoires extérieures dans plusieurs parcs. Toutes les patinoires possèdent des chalets permanents pour desservir les usagers durant la période hivernale, à l'exception de celle de la Maison des Jeunes.

Avec l'aménagement de sentiers dans certains parcs, des sentiers glacés pourraient être aménagés pour offrir une expérience à l'usager différente des patinoires grâce à leurs arbres matures et/ou cadre naturel. Les parcs qui ont un tel potentiel sont le parc des terrains sportifs de Gentilly, le jardin des sculptures et dans les zones boisées des parcs de l'île Montesson et de l'avenue des Hirondelles. Dans de tels cas, les sentiers choisis devront être plats, assez larges et dépourvus d'obstacles et de racines. Aucun travail de construction particulier n'est requis pour l'aménagement de sentiers glacés mais il faut prévoir des coûts d'achat d'équipements (boyau d'arrosage, petite zamboni adaptée, pelles, etc.) et de main d'œuvre pour la mise en place et l'entretien pendant la saison hivernale.

Avec les changements climatiques, la pratique des sports d'hiver peut s'avérer difficile selon les aléas de la météo. La pluie et les multiples redoux en période hivernale font que l'entretien de la glace pour le patinage et le hockey devient très difficile. On aperçoit de plus en plus des patinoires comportant des technologies pour réfrigérer la glace et ainsi prolonger

période d'utilisation (généralement de la mi-novembre à la mi-mars) et la qualité de la surface glacée. Ces surfaces peuvent également servir en été pour jouer au hockey sur patins à roues alignées ou dek hockey. Ces patinoires sont parfois couvertes. Un toit a plusieurs avantages autant en hiver qu'en été. En hiver, celui-ci protège la glace contre les intempéries et le soleil, donc moins d'entretien, et augmente le temps d'utilisation de l'installation. En été, le toit protège les utilisateurs contre le soleil et la pluie, augmentant également le temps d'utilisation de la surface. Évidemment, des installations aussi spécialisées et de grande envergure (toit) impliquent des coûts de construction et d'entretien plus élevés qu'une patinoire traditionnelle.



GLISSADE SUR NEIGE

Aucune butte de glissade n'est présente sur tout le territoire de Bécancour. Toutefois, une rampe en bois a été installée à Précieux-Sang pour la saison hivernale de 2024.

Les parcs existants étant densément occupés, l'espace manque pour l'aménagement de ce type d'installation.



ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR

Avant même la pandémie, on observait une augmentation de la pratique d'entraînement à l'extérieur, que ce soit pour des cours de zumba, de yoga, de crossfit ou autre. On observe également une augmentation considérable auprès des villes dans l'aménagement d'espaces avec appareils d'entraînement extérieurs avec instructions. Ces appareils peuvent être utilisés par tous, à l'exception des jeunes enfants. Une gamme spécifique d'appareils est conçue pour les espaces publics, résistants aux intempéries, antivol et antivandalisme. L'implantation des équipements occupe relativement peu de place, s'adapte à la configuration du site et s'intègre bien aux autres activités.

Un espace à l'école Explorami à Sainte-Angèle et au parc des Cygnes à Gentilly propose différents équipements d'entraînement.

Emplacement	Secteur	Existant	Proposé
École Explorami	Ste-Angèle	1	0
Parc des Cygnes	Gentilly	1	0

SKI DE FOND

Le ski de fond est actuellement pratiqué au parc de la Rivière Gentilly, au club de golf et sur la piste cyclable de Sainte-Angèle. Certains parcs municipaux présentent un potentiel pour l'aménagement d'une petite piste de +/- 1 km, dont le parc des terrains sportifs de Gentilly et le parc du Jardin des marais.

De plus, une collaboration possible se dessine avec la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour pouvoir y aménager des pistes de ski de fond. Les démarches sont en cours au moment de rédiger le plan directeur.

MARCHE & RANDONNÉE

Présentement, le parc écologique Godefroy est le seul parc qui propose un réseau de sentiers pour effectuer la randonnée pédestre et propose même différents niveaux de difficulté. Il est aussi possible de faire des randonnées hivernales sur la piste cyclable de Sainte-Angèle et dans les sentiers de trois organismes (Moulin Michel, parc de la Rivière Gentilly et musée de la Biodiversité). Tous les trottoirs de la ville sont aussi déneigés l'hiver.

De plus, la municipalité de Bécancour possède de nombreux parcs qui présentent un grand potentiel pour l'aménagement de sentiers en zone boisée et/ou près de la rivière ou du fleuve.

Par ailleurs, la bonification des sentiers proposée dans les parcs vise non seulement à faciliter l'accessibilité aux différentes installations. Elle doit aussi avoir pour objet de créer des circuits de marche dans les parcs:

- En favorisant les boucles ;
- En favorisant les connexions aux pistes cyclables, aux accès au parc et aux aires de stationnement des parcs ;
- En planifiant, lorsque possible, des passages piétonniers supplémentaires vers les rues à proximité.

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Quatre jardins communautaires ont été aménagés sur le territoire de Bécancour:

- Le Jardin du village dans le secteur de Sainte-Gertrude qui est privé
- La Halte Santé en bordure de la piste cyclable à Ste-Angèle (terrain de l'Église Évangélique)
- Le Jard'Incroyable dans le secteur de Bécancour
- La Maison Le Tag voisine des terrains du Centre Lise-Blanchette dans le secteur Gentilly

L'opportunité de fournir des espaces réservés à la communauté pour établir des jardins communautaires est plus avantageux dans des secteurs où la densité résidentielle est plus haute. On peut prétendre que des propriétaires d'habitations unifamiliales préféreraient faire leur potager dans leur cour arrière que dans un parc à proximité.



Jardins surélevés à la Maison Le Tag (photo Maison Le Tag)

Dans un contexte où le développement futur du territoire aura tendance à se densifier, on peut penser que des jardins communautaires devront être prévus dans les nouveaux parcs, notamment dans le secteur de Sainte-Angèle.

CHALETS

Dix-huit parcs sont munis de chalets ouverts au public et certains parcs ont même des toilettes chimiques en cas d'absence de chalet ou pour desservir certaines portions du parc.

La situation dans l'ensemble est très adéquate pour répondre aux besoins. Les grands parcs qui comprennent des équipements majeurs et certains plus petits ont aussi un chalet qui sert pour se changer, pour entreposer de l'équipement ou pour des installations sanitaires.

Les chalets des terrains sportifs de Précieux-Sang et de l'école Despins pourraient être remplacés, dû à leur mauvaise condition. Les rénovations des autres bâtiments, lorsque nécessaires, sont mineures et font partie de l'entretien normal.

Accès WI-FI

Les téléphones intelligents font maintenant partie de nos vies quotidiennes. De plus en plus les gens recherchent un accès au réseau Wi-Fi partout où ils vont et certaines municipalités commencent à envisager de l'offrir dans des endroits publics, dont les parcs et terrains de jeux.

Un tel accès à internet peut servir à contacter les enfants qui jouent au parc, à permettre aux usagers de faire des recherches sur des activités et leurs horaires (notamment par l'utilisation de codes QR) ou à travailler dans un milieu extérieur convivial.

Le déploiement d'une telle offre doit faire l'objet d'une stratégie globale intégrée en considération des technologies impliquées et des performances requises.

PARC CANIN

Il n'y a présentement aucun parc canin sur le territoire de Bécancour. Les différentes contraintes font que le choix de l'emplacement est difficile pour l'implantation d'un tel site. En effet, le voisinage apprécie rarement les contraintes associées aux parcs canins, notamment le bruit des aboiements à proximité de leurs résidences. La tentation est donc de choisir un site à l'écart des quartiers résidentiels, mais assez proche pour être facilement accessible.

L'emplacement d'un nouveau parc canin est à choisir en collaboration étroite avec la communauté. Il s'agit d'une bonne occasion de réaliser un exercice consultation citoyenne et de cocréation avec le milieu. C'est ce que la Ville entend faire avant de finaliser un projet à moyen terme.

En pratique, les parcs canins sont des endroits pour faire jouer et courir les chiens. Une superficie suffisante est donc nécessaire pour arriver à cette fin. De plus, les chiens ont un besoin de socialisation avec leurs camarades et les parcs sont l'endroit de prédilection pour rencontrer et jouer avec d'autres chiens de façon sécuritaire et contrôlée. Par ailleurs, il faut mentionner que les parcs canins sont un endroit de rencontres aussi les maîtres qui y connaissent d'autres maîtres et développent des relations sociales.

Les parcs canins doivent avoir une superficie d'au moins 1 000 m² en tendant plutôt vers 1 500 m² - 2 000 m² afin de:

- Permettre aux animaux de jouer ensemble et séparément en réduisant les conflits;
- Pouvoir créer des sous enclos lorsque des chiens ne s'entendent pas avec les autres ou qu'un nouveau chien a besoin d'une période d'adaptation;
- Pouvoir installer des jeux (permanents ou amovibles).

JEUX POUR ENFANTS

La ville est très bien desservie en aires de jeux pour enfants. On en trouve dans la majorité des parcs et certaines cours d'école présentent une grande quantité de modules et de jeux indépendants. Certains parcs ne présentent pas de modules de jeux, mais sont adjacents à des cours d'école ayant des modules de jeux pour compléter les autres installations. Les enfants âgés de 18 mois à 5 ans peuvent profiter de 10 aires de jeux, distribuées à travers les différents secteurs. La situation est semblable du côté des enfants âgés de 5 à 12 ans, où 15 aires de jeux sont à leur disposition.

Globalement, les aires de jeux semblent avoir souffert d'un déficit d'entretien et doivent donc faire l'objet d'investissements importants. La condition des équipements est très variable, soit de mauvaise à bonne. Certaines aires de jeux sont récentes tandis que plusieurs doivent être refaites à neuf. Les surfaces amortissantes sont majoritairement de sable, quelques-unes en paillis de bois et aucune en tapis synthétique.

La sécurité des jeux pour enfants demeure un enjeu prioritaire. Le plan directeur recommande donc un entretien régulier et adéquat des modules. Pour ce faire, outre les observations visuelles montrant la dégradation des installations, il est recommandé de prévoir les tests appropriés afin de déterminer la conformité des jeux à la norme de sécurité CAN/CSA Z614-20. Un processus d'inspection annuelle devrait être mis en place et des membres du personnel spécifiquement formés devront être nommés.

PLANCHODROME

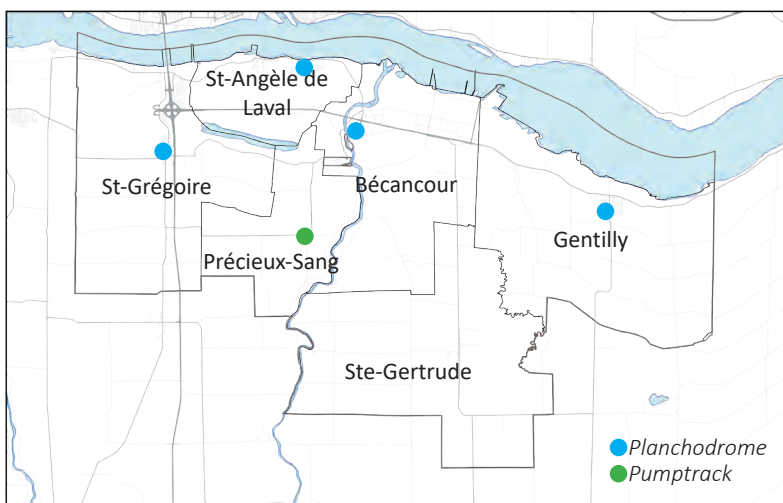
On retrouve 4 planchodromes à travers la municipalité, soit aux parcs de terrains sportifs de Saint-Grégoire et de Gentilly, à l'école Terre des jeunes (Bécancour) et au parc des Coquelicots (Sainte-Angèle). Le planchodrome (Skatepark) accueille des adeptes de sports à roulettes, que ce soit le skateboard, les patins à roues alignées, les trottinettes ou les BMX. Cette diversité d'utilisateurs amène une dynamique intéressante et rassemble autant les jeunes que les adultes. Il s'agit d'installations qui peuvent occuper un espace relativement important, isolé des autres activités du parc. La sécurité demeure un enjeu dans la conception, la construction et l'entretien de l'installation. Plusieurs rampes ne comportaient pas de garde-corps, augmentant ainsi le risque de blessures chez l'utilisateur.

Le nombre de planchodrome est suffisant actuellement. Aucune nouvelle installation n'est proposée dans les parcs existants.

PUMPTRACK

Cousin du circuit BMX, le pumptrack est un circuit en boucle fermé, généralement composé de surface minéralisée, proposant une série de bosses et de virages. Ce type d'installation permet à l'utilisateur de travailler les muscles du haut du corps et de développer une bonne technique de pilotage. Comme le planchodrome, le pumptrack accueille une grande diversité de sports à roulettes, comme le BMX, le vélo de montagnes ou la trottinette. L'utilisateur avance dans le circuit grâce à son corps, particulièrement ses bras. La hauteur de chute étant basse, le risque de grosse blessure est également bas sans limiter le plaisir et la sensation de l'utilisateur.

Un pumptrack est présent au parc des terrains sportifs de Précieux-Sang. Il était très fréquenté lors de la visite d'inventaire.



The background image shows an outdoor soccer field with a teal overlay. A soccer goal is visible in the foreground on the right, and another goal is in the distance. A chain-link fence and residential houses are in the background under a clear sky.

5

PLAN D'ACTION

5.1 GÉNÉRALITÉS

Le plan d'action présente les interventions physiques proposées dans les parcs afin d'en assurer l'entretien et de bonifier les équipements offerts aux citoyens. Il trace un portrait des investissements à faire pendant la mise en œuvre du plan directeur, c'est-à-dire dans un horizon de 10 ans environ. Il s'agit d'une synthèse des interventions proposées dans les fiches techniques des parcs en annexe au présent document.

De façon plus générale, sont aussi proposées une approche ou des méthodes spécifiques à certains éléments que l'on retrouve dans plusieurs parcs tels le mobilier urbain, l'accessibilité universelle et la plantation.

5.2 ORIENTATIONS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

OFFRIR DES PARCS AGRÉABLES ET SÉCURITAIRES POUR TOUS AVEC DES AMÉNAGEMENTS DE QUALITÉ

- Intégrer l'éclairage dans les parcs pour renforcer l'ambiance et la sécurité
- Augmenter la canopée et la biodiversité dans les parcs
- Aménager des sentiers pour guider l'utilisateur à travers l'espace et organiser l'espace
- Créer un fil conducteur entre les différents parcs et espaces verts grâce à une homogénéité au niveau du mobilier, facilitant ainsi les réparations et les remplacements
- Laisser des espaces libres dans les parcs pour permettre l'animation, les cours en plein air et les jeux libres
- Offrir un réseau Wi-Fi dans tous les parcs de la ville

FAVORISER L'ENTRETIEN EFFICACE ET CONTINU DES PARCS ET DES INSTALLATIONS

- Planifier des entretiens fréquents pour maintenir en bon état les équipements, les installations et le mobilier
- Utiliser des matériaux durables et à faible impact écologique
- Ajouter des corbeilles à recyclage dans les parcs

DESSERVIR ÉQUITABLEMENT LES SIX SECTEURS COMPOSANT LA VILLE

- Diversifier les équipements et installations et la répartition de ceux-ci sur le territoire
- Déterminer la vocation de chacun des parcs et planifier la programmation des installations et activités en conséquence, particulièrement pour les parcs futurs
- Répondre aux besoins de tous les utilisateurs quel que soit leur âge ou leurs capacités et mettre l'utilisateur au centre de la conception
- Prévoir la desserte des secteurs qui se développeront dans les prochaines années
- Créer d'autres parcs municipaux ou de quartier requis pour aménager des plateaux sportifs supplémentaires
- Optimiser les activités des parcs et espaces verts durant les quatre saisons
- Concrétiser le potentiel des parcs-nature, en favorisant son utilisation autant en été qu'en hiver

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ AUX PARCS

- Accroître l'accessibilité et la connectivité des parcs et espaces verts avec la bonification du réseau cyclable
- Réaménager certaines aires de jeux pour enfants et aménagement de sentiers de circulation dans les parcs pour favoriser l'accessibilité universelle; ajouter plus de mobilier adapté pour fauteuils roulants
- Prévoir l'ajout de table à pique-nique et bancs, notamment le long de sentiers et dans des zones d'ombres, pour permettre le repos, la contemplation et les rencontres

5.3 PROPOSITIONS PAR PARC

La section suivante synthétise les interventions proposées dans tous les parcs et espaces verts dans un tableau intégré. Un ordre de grandeur de l'investissement de construction est estimé pour chaque intervention avec une proposition d'échéancier afin de montrer un portrait global des investissements à prévoir pour l'horizon du plan directeur.

Le phasage du plan directeur regroupe les actions à poser en fonction de la priorité des interventions à apporter. Elle se base sur l'état des parcs et des équipements/installations, des besoins communiqués par la ville, de la répartition des services sur le territoire et l'utilisation des plateaux sportifs. L'objectif est d'apporter toutes les corrections nécessaires dans un parc dans un même projet de rénovation, mais certaines interventions doivent être effectuées à court terme, indépendamment du moment prévu du réaménagement complet du parc.

COURT TERME (0-2 ANS)

La phase court terme s'attaque aux interventions qui doivent être finalisées d'ici les deux prochaines années. Cette phase est consacrée à corriger ou remplacer les installations ou équipements qui peuvent engendrer des risques de blessures ou des accidents, ainsi que de subvenir à certains besoins plus pressants.

MOYEN TERME (2-5 ANS)

La phase moyen terme vise les actions à réaliser entre la troisième et la cinquième année. Cette phase poursuit les interventions de la phase précédente, mais sur des interventions un peu moins urgentes.

LONG TERME (5-10 ANS)

La phase long terme vise à intervenir sur des composantes ou des installations/équipements d'un parc qui sont présentement en bonne condition et qui pourraient bénéficier d'améliorations. Cette phase poursuit également les interventions qui n'ont pas été complétées durant les deux phases précédentes.

Le sites appartenant au centre de services scolaire sont illustrés en bleu pâle dans les tableaux afin de pouvoir distinguer la responsabilité pour les différentes interventions.

Nom du parc et interventions		Investissements		
		Court terme 0-2 ans	Moyen terme 2-5 ans	Long terme 5-10 ans
1	Parc des Cygnes <i>parc de secteur</i>			
1	Bonification des installations et du mobilier		\$\$\$\$	
2	Aménagement de sentier		\$	
3	Système d'éclairage		\$	
4	Construction d'un gazebo près du nouveau bloc sanitaire		\$\$\$\$	
2	École Harfang des Neiges <i>parc-école</i>			
1	Réaménagement de la grande aire de jeux et des aires de balançoires (avec nouvelles structures)	\$\$\$\$		
2	Réfection de la surface d'enrobé bitumineux			\$\$\$\$
3	Signalisation de parc, dalles de béton (supports à vélo) et remplacement des bollards		\$	
3	Terrain du centre Lise-Blanchette <i>parc de proximité</i>			
1	Bonification de la canopée		\$	
2	Réfection complète des terrains de tennis		\$\$\$\$	
4	Parc de l'Agora de Gentilly <i>parc de proximité</i>			
1	Aménagement de sentiers		\$	
5	Terrains sportifs de Gentilly <i>parc de secteur</i>			
1	Aménagement de sentiers	\$\$\$		
2	Signalisation de parc et dalles de béton pour mobilier		\$	
3	Ajout d'une ombrière	\$\$\$\$		
6	Parc de l'avenue des Hirondelles <i>parc-nature</i>			
1	Aménagement de sentiers dans les zones boisées avec points de vue sur le fleuve			\$\$\$\$
2	Réaménagement du centre du parc	\$		
3	Signalisation du parc		\$	
6	Ilôt de verdure de l'avenue du Centaure <i>parc de proximité</i>			
	Voir section 5.4			

Nom du parc et interventions		Investissements		
		Court terme 0-2 ans	Moyen terme 2-5 ans	Long terme 5-10 ans
1	Parc des Lilas <i>parc de destination</i>			
1	Aménagement de sentier (avec petit pont)			\$\$
2	Signalisation du parc		\$\$	
2	Jard'Incroyable <i>parc-nature</i>			
1	Aménagement de sentier		\$\$	
2	Signalisation du parc		\$\$	
3	Ajout d'une ombrière		\$\$	
3	Parc Bergeron <i>parc de secteur</i>			
1	Réfection des surfaces de protection	\$\$\$		
2	Aménagement de sentier	\$\$		
4	École Terre des Jeunes <i>parc-école</i>			
1	Aménagement d'une nouvelle aire de balançoires (nouvelles structures), réfection de la surface de protection des autres balançoires et aménagement d'un carré de sable	\$\$\$		
2	Réfection de la surface d'enrobé bitumineux et marquage (demi terrain de basketball)		\$\$	
3	Garde-corps pour planchodrome	\$		
4	Ajout d'un ombrière	\$\$		
5	Parc Nicolas-Perrot <i>parc de proximité</i>			
1	Aménagement de sentiers		\$\$	
2	Système d'éclairage d'ambiance		\$\$\$	
3	Réfection du revêtement d'acrylique (tennis)		\$\$	
4	Signalisation du parc		\$\$	
5	Remplacement de l'abri		\$\$\$\$	
6	Aménagement de modules d'entraînement physique		\$\$\$\$	
6	Placette du viaduc (Affiche Fleurons) <i>îlot de verdure</i>			
1	Panneau d'interprétation	\$		
7	Parc de l'île Montesson (petite Floride) <i>parc de destination</i>			
1	Réaménagement de l'entrée du sentier			\$
2	Aménagement de sentiers			\$\$\$\$
3	Signalisation du parc		\$\$	
4	Système d'éclairage		\$\$	
8	Parc de la Rivière Bécancour <i>parc de secteur</i>			
1	Aménagement d'une aire de jeux 18 mois - 12 ans et réfection de la surface de protection de l'aire des balançoires	\$\$\$\$		
2	Dalle de béton pour support à vélo et bonification du mobilier	\$\$		
3	Ajout d'une ombrière	\$\$\$\$		
9	Parc des rues Thibeault & Laurier <i>parc de proximité</i>			
	Voir section 5.4			

Nom du parc et interventions		Investissements		
		Court terme 0-2 ans	Moyen terme 2-5 ans	Long terme 5-10 ans
1	Halte routière Ste-Angèle <i>parc de proximité</i>			
1	Ouvrages d'empierrement sur la plage		\$	
2	Bonification du mobilier (incluant dalle de béton)	\$		
3	Aménagement de sentiers	\$		
2	École Explorami <i>parc-école</i>			
1	Bonification de la canopée	\$		
2	Bonification du mobilier (incluant la dalle de béton), remplacement des structures de ballon poire et de la toiture de la remise		\$	
3	Réaménagement de la grande aire de jeux	\$\$\$		
4	Réaménagement de l'aire des jeux d'eau			\$\$\$
5	Aménagement de sentier		\$	
3	Parc du Domaine de la Tour <i>parc de proximité</i>			
1	Aménagement de sentier		\$	
2	Abri permanent et bonification du mobilier (avec dalle de béton)	\$\$\$		
3	Signalisation du parc		\$	
4	Système d'éclairage		\$	
4	Place des Coquelicots <i>parc de secteur</i>			
1	Bonification de mobilier (banc), ajout de garde-corps (planchodrome) et aménagement du terrain de basketball	\$		
2	Bonification de la canopée	\$		
3	Réaménagement de l'aire de jeux (remplacement de la surface amortissante, agrandissement de l'aire de jeux, et nouvelles balançoires et module de jeux 18 mois - 5 ans)	\$\$\$		
4	Signalisation du parc		\$	
5	Aménagement de sentier		\$	
5	Quai de Sainte-Angèle-de-Laval <i>parc de destination</i>			
	N/A			
6	Piste cyclable (Ste-Angèle-de-Laval) <i>parc linéaire</i>			
	N/A			
7	École des Perséides <i>parc-école</i>			
	N/A			

Nom du parc et interventions		Investissements		
		Court terme 0-2 ans	Moyen terme 2-5 ans	Long terme 5-10 ans
8	Parc du Faubourg Mont-Bénilde <i>parc de proximité</i>			
	Voir section 5.4			
9	École du Plateau Laval <i>parc-école</i>			
	Voir section 5.4			
10	Grand parc du Plateau Laval <i>parc de secteur</i>			
	Voir section 5.4			
11	Bassin Anémones <i>parc de proximité</i>			
	Voir section 5.4			
12	Descente des Jonquilles <i>parc de proximité</i>			
	Voir section 5.4			

Nom du parc et interventions		Investissements		
		Court terme 0-2 ans	Moyen terme 2-5 ans	Long terme 5-10 ans
1	Parc des Petits Seigneurs <i>parc de proximité</i>			
1	Signalisation du parc		\$\$	
2	Resurfacement de la patinoire		\$\$\$	
3	Réaménagement des aires de jeux et remplacement de la structure de ballon poire	\$\$\$\$		
2	Parc de la Seigneurie Godefroy <i>parc de secteur</i>			
1	Signalisation du parc et bonification du mobilier		\$\$\$	
2	Réaménagement de l'aire de jeux d'eau			\$\$\$\$
3	Réfection des aires de jeux	\$\$\$\$		
4	Remplacement de la patinoire par un terrain de basketball	\$\$		
5	Aménagement d'un terrain de volleyball de plage		\$\$\$\$	
6	Bonification de la canopée	\$\$		
7	Aménagement de sentier	\$\$		
3	Terrains sportifs de Saint-Grégoire <i>parc de secteur</i>			
1	Signalisation du parc et bonification du mobilier		\$\$	
2	Aménagement de sentiers		\$\$	
3	Remplacement de la gaine protectrice (baseball)	\$		
4	Reconstruction des terrains de tennis (incluant les marches)	\$\$\$\$		
5	Construction d'un terrain de pétanque	\$\$		
6	Ajout d'une ombrière	\$\$\$\$		
4	Parc écologique Godefroy <i>parc-nature</i>			
5	Piste cyclable Godefroy <i>parc linéaire</i>			
1	Aménagement de sentiers vers la rivière			\$\$\$\$
2	Système d'éclairage (accès véhiculaire et stationnement)		\$\$\$\$	
6	Jardin des Sculptures/Bureau d'information touristique <i>parc de destination</i>			
1	Bonification du réseau de sentiers	\$\$		
7	Jardin du Marais <i>parc-nature</i>			
1	Aménagement de sentiers et points de vue sur le fleuve			\$\$\$
8	École Beauséjour <i>parc-école</i>			
1	Aménagement de sentiers		\$\$	
2	Dalle de béton (tables à pique-nique) et remplacement des équipements désuets	\$\$		
3	Réfection des aires de jeux	\$\$\$\$		
4	Réfection des terrains de volleyball		\$\$\$	
9	Parc de la rue Dupuis <i>parc de secteur</i>			
	Voir section 5.4			
10	Parc de la rue Noël <i>parc de proximité</i>			
	Voir section 5.4			

Propositions par parc

SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

Nom du parc et interventions		Investissements		
		Court terme 0-2 ans	Moyen terme 2-5 ans	Long terme 5-10 ans
1	Terrains sportifs des loisirs de Précieux-Sang <i>parc de proximité</i>			
1	Signalisation du parc et bonification du mobilier		\$\$	
2	Remplacement du pavillon		\$\$\$\$	
3	Aménagement de sentiers	\$\$		
4	Système d'éclairage	\$\$\$		
2	École Bouton d'Or <i>parc-école</i>			
1	Système d'éclairage et dalle de béton pour support à vélo	\$\$		
2	Aménagement d'aires de jeux	\$\$\$		
3	Réparation des modules de jeux	\$\$\$		
4	Aménagement de sentier		\$	
5	Bonification de la canopée		\$	

SECTEUR SAINT-GERTRUDE

Nom du parc et interventions		Investissements		
		Court terme 0-2 ans	Moyen terme 2-5 ans	Long terme 5-10 ans
1	École Despins <i>parc-école</i>			
1	Construction d'un nouveau chalet		\$\$\$\$	
2	Réfection complète du terrain de volleyball		\$\$\$	
3	Aménagement d'une surface de protection pour balançoires	\$\$		
4	Aménagement de sentier		\$\$	
5	Bonification de la canopée	\$		
2	Terrains sportifs des loisirs de Ste-Gertrude <i>parc de secteur</i>			
1	Aménagement de sentiers		\$\$\$	
2	Signalisation du parc		\$\$	
3	Bonification du mobilier		\$\$	
4	Amélioration des infrastructures sur le terrain de balle		\$\$\$\$	
3	Parc de Villers <i>halte</i>			
	N/A			
4	Parc de la rivière Gentilly (accès ouest) <i>parc régional</i>			
	N/A			
5	Parc de l'avenue des Cormiers <i>parc de proximité</i>			
	Voir section 5.4			

5.4 PARCS PROJÉTÉS

L'aménagement de certains parcs futurs est déjà connu. Il s'agit soit de terrains appartenant à la Ville et voués à la création de parcs ou d'espaces qui seront cédés par des promoteurs dans le cadre de projet de développement. Ces emplacements connus sont présentés en indiquant leurs vocations et la programmation visée.

ILOT DE VERDURE DE L'AVENUE DU CENTAURE	Emplacement	Lot
	Secteur	Gentilly
	Superficie	N/A
	Propriétaire actuel	

Cet îlot de verdure est prévu à moyen terme dans le cadre du développement d'une rue à l'arrière de l'avenue du Centaure. De superficie restreinte, cet espace sera aménagé principalement comme une espace jasette, un lieu de rencontres avec mobilier pour s'asseoir et discuter.

PARC DES RUES THIBEAULT ET LAURIER	Emplacement	Lot 3 293 559
	Secteur	Bécancour
	Superficie	1 983 m ²
	Propriétaire actuel	Ville de Bécancour

Cet espace est actuellement composé de quelques arbres, un banc et une poubelle. Des haies de cèdres démarquent les limites par rapport aux terrains résidentiels contigus. Il donne une impression de terrain vacant plutôt que d'un parc.

Quelques équipements devront être installés pour en faire un parc attrayant et fréquenté. Étant donné ses dimensions réduites et sa localisation dans un quartier résidentiel, les activités devraient toutefois y être légers et sans source de nuisances:

- Modules de jeux 18 mois-5 ans
- Bancs et tables à pique-nique
- Un abri
- Sentiers
- Ajout à la trame végétale pour augmenter les zones d'ombre et donner une structure à l'espace

PARC DU FAUBOURG MONT-BÉNILDE	Emplacement	Lot 6 030 997
	Secteur	Sainte-Angèle de Laval
	Superficie	2 098 m ²
	Propriétaire actuel	Ville de Bécancour

Ce parc de proximité sera situé à l'intersection de la rue Mahonias et de l'avenue des Pensées. Des modules de jeux 18 mois-5 ans et 5-12 ans y seront installés.

ÉCOLE DU PLATEAU LAVAL

Emplacement	Lot 6 482 827
Secteur	Sainte-Angèle de Laval
Superficie	20 000 m ²
Propriétaire actuel	

L'école primaire est en planification au moment de rédiger le plan directeur. La cour d'école prévue comprendra, en plus des aires de repos, du débarcadère d'autobus, du stationnement des employés et d'une zone de classe extérieure :

- Deux aires de soccer (dimensions junior) avec buts
- Des modules de balançoires
- Une zone de structures de jeu (glissoire, jeu de cordages, barres fixes)
- Un terrain de basketball
- Du marquage au sol pour deux jeux de hockey/ballon chasseur

L'école sera contiguë au futur grand parc du Plateau Laval.

GRAND PARC DU PLATEAU LAVAL

Emplacement	Lots 3 293 782 ptie, 6 482 828 & 5 392 860 ptie
Secteur	Sainte-Angèle de Laval
Superficie	74 062 m ²
Propriétaire actuel	

Ce parc projeté sera situé au sud de la future école primaire du plateau Laval. Sa grande superficie sera répartie de part et d'autre de la rue collectrice qui sera construite pour relier la rue des Immortelles et la rue des Glaïeuls.

Une proportion considérable de ces lots est probablement en milieu humide. L'aménagement du parc devra donc être conçu en conséquence et comprendra une portion de milieu naturel protégé.

Selon l'espace qui demeurera disponible, des équipements importants pourraient être installés dans ce parc:

- Modules de jeux 18 mois-5 ans et 5-12 ans
- Terrains de soccer
- Patinoire avec terrains de pickleball
- Chalet
- Sentiers avec tables à pique-nique et bancs

BASSIN ANÉMONES

Emplacement	Lot 5 733 695
Secteur	Sainte-Angèle de Laval
Superficie	14 316 m ²
Propriétaire actuel	Ville de Bécancour

Ce parc de proximité fait partie d'un projet de développement dans le secteur de la rue des Anémones. Les rues immédiatement autour de cet emplacement ne sont pas encore construites, de sorte que l'accès y est actuellement difficile, voire impossible. Seul un bassin de rétention occupe environ 3 400 m² du site. Quelques sentiers informels semblent aussi parcourir le boisé.

À terme, ce parc devrait comprendre des installations pouvant desservir le voisinage:

- Modules de jeux 18 mois-5 ans et 5-12 ans
- Un jeu d'eau
- Sentiers avec tables à pique-nique et bancs
- Un plateau de jeu de dimensions moyennes tel un terrain de basketball, un terrain de volleyball ou des terrains de pétanque

DESCENTE DES JONQUILLES	Emplacement	Lot
	Secteur	Sainte-Angèle de Laval
	Superficie	N/A
	Propriétaire actuel	

Cet espace vert comprendra un belvédère, une mise en valeur de la cascade et l'ajout de bancs de parc.

PARC DE LA RUE DUPUIS	Emplacement	Lot 6 376 959
	Secteur	Saint-Grégoire
	Superficie	5 884 m ²
	Propriétaire actuel	Ville de Bécancour

Un développement résidentiel est en construction au cadran sud de l'échangeur des autoroutes 30 et 55. Un parc est prévu au coin des rue Dupuis et Robert au centre de ce nouveau quartier. Des modules de jeux 18 mois-5ans et 5-12 ans y seront installés.

PARC DE LA RUE NOËL	Emplacement	Lot 5 380 754 (rue)
	Secteur	Saint-Grégoire
	Superficie	4 000 m ²
	Propriétaire actuel	MTMD

Ce parc linéaire est, en fait, une surlargeur d'environ 30 m au sud de rue la rue Noël entre la rue Fardel et le boulevard de Port-Royal. Un sentier multifonctionnel y sera construit par la Ville avec quelques bancs et des ombrières pour faciliter les déplacements actifs sécuritaires dans ce secteur. Au sud de ce parc, une superficie récemment exclue de la zone agricole pourra accueillir un petit développement multifonctionnel.

PARC DE L'AVENUE DES CORMIERS	Emplacement	Lot 3 540 393 & 6 363 852
	Secteur	Sainte-Gertrude
	Superficie	5 100 m ²
	Propriétaire actuel	Ville de Bécancour

Cet espace est actuellement une aire gazonnée avec quelques arbres plantés, pour la plupart, il y a moins de dix ans. Le lot 3 540 393 a été aménagé à l'automne 2023 tandis que le lot 6 363 852 demeure un espace vert.

Le parc présente l'espace adéquat pour y installer quelques équipements pouvant desservir les résidents du quartier sans nécessairement dupliquer l'offre des terrains sportif de Sainte-Gertrude.

- Modules de jeux 18 mois-5 ans et 5-12 ans
- Bancs et tables à pique-nique
- Un abri
- Sentiers
- Ajout à la trame végétale pour augmenter les zones d'ombre et donner une structure à l'espace

5.5 MOBILIER URBAIN

L'inventaire du mobilier urbain a été effectué pour l'ensemble des parcs existants dans toute la municipalité de Bécancour. Leur état et besoin d'entretien est répertorié dans les fiches de chaque parc en annexe du plan directeur. Lorsque requis, les interventions proposées incluent l'entretien ou le remplacement des équipements abîmés ou en mauvais état et prévoient l'ajout d'équipements supplémentaires pour compléter l'offre.

Plusieurs facteurs justifient le remplacement du mobilier urbain dans les parcs :

- L'état de certains bancs et tables, brisés par le vandalisme ou l'usure;
- La volonté de moderniser le mobilier afin de l'adapter aux besoins des personnes à mobilité réduite;
- La volonté d'harmoniser le mobilier, notamment les poubelles qui devraient minimalement séparer les déchets et le recyclage, ou dans le style, l'âge et la couleur du mobilier qui ne s'agence pas toujours
- Le besoin exprimé pour la bonification du mobilier pour combler certains manques dans divers parcs et pour offrir une augmentation et une diversité de places assises pour permettre à la population vieillissante de se reposer plus souvent ou à divers endroits.

Pratiquement tous les parcs requièrent une bonification du mobilier urbain, certains de façon plus pressante que d'autres. Dans le cas des équipements existants nécessitant des réparations, le plan directeur prévoit des interventions à court terme. Dans le cas d'ajout, on propose plutôt que cela fasse partie des rénovations majeures des parcs.

À l'exception de cas particuliers, les modèles de mobilier urbain ne sont pas distinctifs à chaque parc de la ville. Dans ce cas, on peut considérer qu'il serait opportun de choisir judicieusement une famille de mobilier de bonne qualité et intemporelle et d'en faire l'acquisition en grande quantité plutôt que pour chaque projet. La Ville pourrait ainsi faire des économies d'échelle et bénéficier d'une identité propre tout en unifiant son parc de mobilier urbain sur son territoire.

Également, cette stratégie d'achat de masse d'items d'une même collection permet une gestion efficace quant à l'entretien et la réparation de ces derniers. Ces collections peuvent être bonifiées par d'autres éléments, tels que des chaises longues, des tables de pique-niques ou des bancs berçants, afin d'accroître les commodités offertes aux citoyens et leur permettre de profiter d'avantage des certains parcs et espaces publics distinctifs. La Ville pourra définir la nature des matériaux, des couleurs ou du style du mobilier désiré avant d'entreprendre cette démarche.

L'exercice du choix de mobiliers pour chaque projet devra prendre en considération les caractéristiques et la programmation qui le définissent. La nature du lieu, le contexte et la clientèle visée par le site.

Outre le choix du mobilier, notons que leur implantation dans le parc est aussi stratégique. Les bancs, les tables et même les poubelles participent, par leur distribution, à l'organisation de l'espace et à son esthétisme. Des bancs et des tables bien placés favoriseront les rencontres, augmenteront l'impression de sécurité et permettront le repos. Des poubelles bien conçues et bien situées favoriseront leur utilisation et faciliteront l'entretien.

Prévoir une dalle de béton sous les bancs et les tables évite aux usagers d'avoir les pieds dans le gazon humide, réduit l'usure au sol, aide à l'ancrage du mobilier et à son entretien.

Relier le mobilier par des sentiers permet de l'accessibilité universelle, structurer l'espace et les déplacements.



Placer judicieusement les bancs autour des modules de jeu permet de créer un effet de convivialité pour les parents plutôt que de simples places pour attendre et surveiller.

Disposer des tables à l'ombre et au soleil permet de répartir l'utilisation selon les saisons.



Installer des bancs le long de parcours permet aux personnes de se reposer et, donc, favorise l'utilisation des lieux par toutes les catégories de population.

Proposer du mobilier diversifié et inusité selon les circonstances (chaises longues, bancs berçants) permet de donner une couleur aux parcs et de tirer pleine avantage de leurs particularités.

5.6 PLANTATION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

On trouve une bonne quantité d'arbres matures dans l'ensemble des parcs et espaces verts. Plusieurs sites présentent même des aires boisées de bonnes dimensions. On retrouve également de belles plantations ornementales bien entretenues à travers les différents secteurs et dans plusieurs parcs, une plantation de nouveaux arbres a été effectuée pour augmenter la canopée. Les effets positifs ne se feront sentir que dans quelques années.

La grande quantité d'arbres et de plantations ornementales retrouvée dans les parcs et espaces verts crée des espaces agréables pour l'utilisateur et augmente la biodiversité. Les zones d'ombre apportées par la canopée est bénéfique pour l'ambiance du parc, mais également pour réduire l'effet des îlots de chaleur.

Cependant, certains parcs de grandes dimensions présentent des zones avec peu d'ombre et ceux-ci pourraient profiter d'une bonification de plantation d'arbres.

Les recommandations relativement à la plantation sont les suivantes :

- Lors de travaux visant à implanter de nouveaux équipements, toujours prévoir un volet d'aménagement paysager à même le projet
- Réserver un budget annuel de plantation d'arbres afin de bonifier graduellement le couvert arboricole. À titre indicatif, chaque arbre planté coûte environ 1 000 \$.
- Lorsque la plantation ne fait pas partie d'une réfection majeure du parc ou lorsque ladite réfection est prévue à moyen terme, planter les arbres prioritairement en périphérie afin de ne pas avoir à les couper lors de travaux subséquents
- Choisir des espèces indigènes et des essences variées afin d'améliorer la résilience aux maladies
- Prévoir un budget d'entretien de la plantation (enlever mauvaises herbes, remplacer les plantes mortes, amender le sol, etc.)

5.7 ÉCLAIRAGE

Il y a deux types d'éclairage pour les parcs : l'éclairage des terrains de sport et l'éclairage d'ambiance servant aussi à la sécurité.

Pour les projecteurs sportifs, il importe de comprendre la programmation prévue du terrain. S'il s'agit d'un terrain utilisé par des ligues sportives jouant le soir, l'éclairage est nécessaire. S'il s'agit plutôt de terrains d'appoint ou de terrains où le jeu est plutôt informel, le besoin d'éclairage est déterminé selon les préférences de la Ville, en concertation avec le voisinage immédiat.

Pour l'éclairage d'ambiance, il s'agit d'assurer la sécurité et le sentiment de sécurité sur le site. Les modèles disponibles permettent maintenant d'orienter la lumière (par rapport aux propriétés voisines et au ciel étoilé), de contrôler l'intensité et la chaleur de la lumière et de choisir les technologies moins coûteuses et présentant une meilleure durabilité (luminaires DEL).

5.8 AFFICHAGE

Les enseignes dans les parcs servent à indiquer le nom de l'emplacement, à informer sur les installations disponibles, à fournir des directions pour les usagers et à donner diverses informations, notamment sur les règles à suivre et les mesures de sécurité.

L'harmonisation de l'affichage a plusieurs avantages pour la Ville et pour ses citoyens. Les coûts de conception et de fabrication des enseignes devraient être réduits à moyen et long terme puisque la même formule est reprise pour chaque nouveau parc. Les modèles seront aussi éprouvés et optimisés, assurant leur efficacité (dimensions de l'enseigne, disposition de l'information, grosseur de la police de caractère, etc.) et durabilité (matériaux utilisés, installation et montage, entretien nécessaire, etc.).

Par ailleurs, la standardisation des enseignes aidera les usagers à trouver l'information qu'ils cherchent et à se situer. À ce sujet, le simple fait que le nom du parc ou de l'espace vert soit clairement énoncé et afficher aidera les citoyens à bien se comprendre.

Le concept d'affichage devrait aussi comprendre globalement tous les panneaux de localisation et d'information de la Ville, établissant ainsi une image corporative claire identifiant celle-ci et contribuant au sentiment d'appartenance.

Enfin, la localisation des enseignes et l'aménagement des sites d'implantation participe à l'efficacité du message et l'esthétisme des installations.

De façon générale, une enseigne potence d'environ 2,5 mètres de hauteur avec base de béton peut être installée pour une somme d'environ 10 000 \$ et est proposée dans les parcs lorsque mentionné dans les fiches techniques en annexe.



Exemple d'enseigne simple marquant l'entrée d'un parc.

5.9 SENTIERS ET DÉPLACEMENTS DANS LES PARCS

L'aménagement de sentiers dans les parcs vise à améliorer l'accessibilité aux installations non seulement pour les personnes à mobilité réduite (voir section suivantes), mais aussi pour les personnes âgées, les parents avec des poussettes, etc.

Par ailleurs, les sentiers servent aussi à l'organisation du parc en favorisant la lecture du lieu, en orientant les déplacements et en marquant les accès. Les déplacements sont généralement plus agréables et plus confortables avec des sentiers.

Enfin, des sentiers bien conçus devraient limiter l'usure des aménagements occasionnée par des tracés impromptus créés par les usagers.

Le plan directeur propose d'améliorer les sentiers dans plusieurs parcs de Bécancour. Sauf avis contraire, on considère des aménagements d'environ 2,0 mètres de largeur en poussière de pierre. Bien qu'aucun plan précis des tracés de sentiers n'ait été conçu dans le cadre du plan directeur, une approximation d'une longueur de sentiers requise pour desservir adéquatement chaque parc a été réalisée. À titre informatif, l'évaluation budgétaire pour les sentiers recommandés est basée sur un coût de 75\$/m² (prix de 2023).



Exemple de sentiers organisant les déplacements en reliant différentes structures.

5.10 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Parmi les personnes handicapées, on compte des gens à mobilité réduite, des gens ayant des handicaps physiques (audition, vision, parole, dextérité) ou des troubles d'ordre psychologique (mémoire, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, apprentissage). Il peut s'agir de problèmes permanents ou temporaires. Les incapacités peuvent avoir été causées par un accident, la vieillesse ou des problèmes génétiques.

L'accessibilité universelle est de plus en plus une priorité dans l'aménagement des aires de jeux pour enfants afin d'offrir des installations de jeux pour tous.

Les installations de jeux existants dans les parcs du territoire de Bécancour ne proposent aucun aménagement accessible pour tous. Une grande quantité des équipements de jeux ont une surface de protection en sable et aucune des aires de jeu ne comprennent de rampe à fauteuils roulants, limitant alors leur accès. Sur les structures de balançoires dans l'ensemble des parcs, on ne retrouve un seul siège accessible et seulement trois sièges parent/enfant, mais en l'absence de rampe d'accès et avec des surfaces de protection majoritairement en sable, l'accessibilité est ainsi limitée pour les personnes à mobilité réduite. De plus, la plupart des modules et autres équipements ne permettent pas à tous les enfants d'y jouer. Par exemple, peu de modules proposent des jeux au sol.



Exemple d'un sentier favorisant l'accessibilité universelle.

Également, la majorité des parcs ne possèdent aucun sentier piéton (ou une quantité insuffisante) et ne proposent aucun abaissement au niveau de la bordure de béton ceinturant le parc, limitant grandement l'accès aux installations chez les usagers à mobilité réduite.

Seul le parc du Quai de Sainte-Angèle de Laval et le parc écologique Godefroy offrent du mobilier accessible, soit une table à pique-nique avec rallonge ou une assise en moins afin de permettre à des personnes en fauteuil roulant de se joindre à la table.

Les bâtiments de services incluant les toilettes sont accessibles, sauf au parc Bergeron, au parc des terrains sportifs de Saint-Grégoire et au parc des terrains sportifs de Précieux-Sang,

puisque aucun sentier ne permet d'atteindre le bâtiment. La chaîne de déplacement doit être considérée dans tout projet de réfection ou de création d'un nouveau parc afin de permettre l'inclusion et l'accessibilité des lieux et des modules de jeux.

Les parcs identifiés comme prioritaires pour l'aménagement de modules de jeux et l'installation de mobiliers à accessibilité universelle sont ceux qui ont un emplacement stratégique et qui vont accueillir un grand nombre d'usagers.

Parc	Secteur
Parc de la Seigneurie Godefroy	Saint-Grégoire
École Explorami ou nouvelle école projetée	Sainte-Angèle
Parc de la rivière Bécancour	Bécancour
École Harfangs des Neiges	Gentilly

6

CONCLUSION

6.1 RECOMMANDATIONS

Avec ses parcs et espaces verts, la ville de Bécancour offre une gamme étendue d'installations réparties sur son territoire. Malgré cela, l'augmentation de la population passée et, surtout, future nécessitera la création de nouveaux espaces verts pour desservir la population.

Par ailleurs, l'organisation du territoire, constitué encore aujourd'hui d'agglomérations distantes les uns des autres, rend difficile la desserte équitable de l'ensemble des citoyens. La duplication des équipements dans tous les secteurs n'est pas souhaitable d'un point de vue financier, mais la centralisation n'est pas une solution adéquate dans tous les cas.

De plus, les besoins en espaces supplémentaires sont importants. En plus du déficit projeté en parcs par rapport à la population, on remarque que les parcs existants sont très chargés, rendant difficile la cohabitation entre les activités et rendant pratiquement impossible l'ajout d'installations.

Enfin, les parcs ne doivent plus être pensés en fonction des enfants. Ils doivent maintenant comprendre des installations pour toutes les catégories de population et être inclusifs. On pense ici aux personnes âgées, à mobilité réduite. On pense aussi aux citoyens pratiquant des activités nouvelles et diverses.

Le plan directeur des parcs et espaces verts se veut donc un outil essentiel dans le développement des sites récréatifs extérieurs. L'ensemble de la démarche a permis de remettre en question les acquis, d'identifier les enjeux importants pour l'avenir, et de réfléchir aux meilleurs moyens pour mettre en œuvre des actions concrètes, en réponse aux enjeux identifiés.

À la lumière des conclusions de ce rapport, les principaux défis à relever sont :

- La connaissance des actifs permettant de bien planifier les interventions
- La disponibilité d'espace pour installer les nouveaux équipements voués à compléter les demandes grandissantes de la population
- L'accessibilité universelle des installations et équipements
- L'entretien des actifs
- Le coût des travaux projetés et la capacité financière de la Ville

6.2 SUIVI DU PLAN

Afin de faire un suivi graduel selon les projets mis en place, le Service à la communauté devra s'assurer de faire un bilan de l'avancement annuellement et le présenter au conseil municipal. Ce bilan pourrait démontrer :

- les projets réalisés en fonction de l'échéancier déterminé dans le plan directeur
- un compte rendu des coûts réels des projets par rapport aux budgets énoncés
- les divergences entre les prévisions du plan directeur et la pratique
- les mises à jour à prévoir au plan directeur

